



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/38
8 novembre 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS



COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-onzième réunion
Montréal, 5 – 9 décembre 2022
Point 9 d) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITIONS DE PROJETS : CHINE

Le présent document comprend les observations et recommandations du Secrétariat sur la proposition de projet ci-après :

Élimination

- | | |
|--|--|
| Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II): | PNUD, PNUE, ONUDI, Banque mondiale, Allemagne, Autriche, Italie et Japon |
| • Plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudées – cinquième tranche | ONUDI et Allemagne |
| • Plan du secteur des solvants – cinquième tranche | PNUD |
| • Plan du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation et programme national habitant – cinquième tranche | PNUE, Allemagne et Japon |

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/1

Stratégie globale de la phase II du PGEH de la Chine – Note du Secrétariat

Contexte

- À ses 76^e et 77^e réunions, le Comité exécutif a approuvé la phase II du plan de gestion de la phase d'élimination des HCFC (PGEH) pour la Chine avec les plans sectoriels y associés ; à sa 79^e réunion, il a approuvé l'Accord conclu en son nom avec le Gouvernement de la Chine pour la mise en œuvre de la phase II du PGEH.
- Les limites de consommation de HCFC et les quantités d'élimination ciblées associées aux six plans sectoriels, conformément à l'accord pour la phase II du PGEH approuvé lors de la 79^e réunion du Comité exécutif pour la période 2016-2026 sont présentées dans le tableau 1.

Tableau 1. Limites de consommation de HCFC et plans d'élimination par secteur pour la phase II du PGEH pour la Chine, conformément à l'Accord approuvé lors de la 79^e réunion (en tonnes PAO)

Consommation maximale admissible							
Secteur	2016-2017	2018-2019	2020-2021	2022	2023-2024	2025	2026
National	16 978,9	15 048,1	**11 772,0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Mousses XPS*	2 286,0	2 032,0	1 397,0	1 397,0	762,0	165,0	0,0
Mousses PU*	4 449,6	3 774,5	2 965,7	2 965,7	1 078,4	330,0	0,0
RIC*	2 162,5	2 042,4	**1 609,9	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Climatisation résidentielle*	3 697,7	2 876,0	**2 259,7	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Solvants	455,2	395,4	321,2	321,2	148,3	55,0	0,0
Entretien*	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
-Élimination ciblée							
Secteur	2018	2020	2023	2025	2026	Total	Réduction par rapport à la valeur de référence (%)
Mousses XPS*	254,0	635,0	635,0	597,0	165,0	2 286	100 en 2026
Mousses PU*	675,1	808,8	1 887,3	748,4	330,0	4 449,6	100 en 2026
RIC*	120,1	432,5	s.o.	s.o.	s.o.	552,6	33 en 2020
Climatisation résidentielle*	821,7	616,3	s.o.	s.o.	s.o.	1 438	45 en 2020
Solvants	59,8	74,2	172,9	93,3	55,0	455,2	100 en 2026
Entretien*	s.o.	734,0	s.o.	s.o.	s.o.	734,0	s.o.
Total	1 930,7	3 300,8	2 695,2	1 438,7	550,0	9 915,4	

* XPS = polystyrène extrudé ; PU = polyuréthane ; RIC = réfrigération et climatisation industrielles et commerciales ; Climatisation résidentielle = fabrication de climatiseurs individuels et chauffe-eaux à pompe à chaleur ; Entretien = l'entretien de la réfrigération et de -la climatisation et le programme national d'habilitation

** Consommation maximale admissible au niveau national pour 2020 uniquement ; pour la période 2021-2026, elle devrait être déterminée au moment de la soumission de la phase III du PGEH.

3. Toutes les demandes de la deuxième tranche, à l'exception de celle concernant le plan du secteur de la mousse de polyuréthane (PU), ont été approuvées aux 80^e et 81^e réunions. Aux 82^e et 83^e réunions, l'examen de toutes les demandes de tranche ultérieures a été reporté à la 84^e réunion. Les détails de l'examen de ces tranches de financement et des décisions prises par le Comité exécutif figurent à l'annexe I du présent document.

4. À sa 84^e réunion, après avoir examiné les demandes de tranches de financement des plans sectoriels pour la phase II du PGEH qui ont été présentées par les agences bilatérales et d'exécution concernées au nom du Gouvernement de la Chine, le Comité exécutif a notamment décidé (décision 84/69) :

- (a) Concernant la phase II du PGEH pour la Chine approuvée lors de la 77^e réunion :
- (i) De demander aux agences bilatérales et d'exécution de remettre à la 85^e réunion, au nom du Gouvernement de la Chine, les demandes de financement pour 2020 de tranches des secteurs de la mousse de polyuréthane, de la mousse de polystyrène extrudé, de la réfrigération industrielle et commerciale et des solvants en lien avec la phase II du PGEH ;
 - (ii) D'approuver l'annexe 2-A révisée, « Objectifs et financement », de l'Accord passé entre le Gouvernement chinois et le Comité exécutif pour la phase II du PGEH approuvé à la 79^e réunion, telle qu'elle figure à l'annexe XXII du rapport de la 84^e réunion (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/75), afin de refléter la consommation totale maximale admissible révisée de HCFC à la ligne 1.2 et le financement total révisé aux lignes 3.1, 3.2 et 3.3 ainsi que le financement des secteurs et les coûts d'appui ;
 - (iii) De demander au Gouvernement de la Chine, par l'entremise des agences bilatérales et d'exécution concernées, de remettre, au plus tard huit semaines avant la 86^e réunion, un plan d'action révisé qui comprendra les activités connexes et de l'information sur la technologie choisie, et les tranches de financement connexes, afin de prolonger les niveaux de consommation maximum de HCFC indiqués aux lignes 1.3.1 et 1.3.4 pour la phase II du programme de facilitation des secteurs des climatiseurs individuels, de la réfrigération institutionnelle et commerciale, et de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation jusqu'en 2026 ;
 - (iv) De demander également au Gouvernement de la Chine de remettre à la 86^e réunion, par l'entremise des agences bilatérales et d'exécution, les chiffres pouvant servir à une révision possible de l'Appendice 2-A, notamment pour :
 - a. La ligne 1.2, précisant la consommation totale maximum permise de HCFC de 2021 à 2026, qui correspond à l'information fournie au titre du sous-alinéa a) iii), ci-dessus ;
 - b. Les tranches de financement relatives aux secteurs de la mousse polystyrène extrudé, de la mousse de polyuréthane et des solvants de 2021 à 2026 indiquées respectivement aux lignes 2.2.1 à 2.2.4, 2.3.1 à 2.3.2 et 2.6.1 à 2.6.2 ;
 - c. Les quantités associées aux lignes 4.1.1 à 4.6.3 correspondants à l'information indiquée au sous-alinéa a) iii), ci-dessus ;
 - (v) De demander en outre au Gouvernement de la Chine de mettre à jour les informations sur les révisions nécessaires pour refléter la présente décision concernant les plans des secteurs approuvés pour les mousses de polystyrène extrudé, les mousses de polyuréthane et les solvants ;
 - (vi) D'approuver la somme de 1 000 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 120 000 \$US pour le PNUE, pour le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation, et le programme de facilitation, comme indiqué dans l'Appendice 2-A révisé, mentionné au sous-l'alinéa a) ii) ci-dessus ;
 - (vii) De demander au PNUD, en tant qu'agence d'exécution principale pour

l'ensemble de la phase II du PGEH, de remettre à la 86^e réunion, au nom du Gouvernement de la Chine, un accord révisé entre le Gouvernement de la Chine et le Comité exécutif ne comprenant que les résultats pertinents approuvés à la 84^e réunion ou les résultats pertinents aux alinéas a) iii) et a) iv) ci-dessus, et le plan d'action révisé pour les secteurs des climatiseurs individuels, de la réfrigération institutionnelle et commerciale, de l'entretien en réfrigération et climatisation, et le programme de facilitation, également attendus à la 86^e réunion ;

5. À sa 85^e réunion, le Comité exécutif a approuvé les troisièmes tranches des plans du secteur des mousses de polystyrène extrudé, de la RIC et des solvants, ainsi que la deuxième tranche du plan du secteur des mousses de polyuréthane, lesquelles avaient été présentées avant l'adoption de la décision 84/69, mais avaient été reportées.

6. Par la suite, à la 86^e réunion, les agences ont soumis des plans d'action révisés pour tous les plans sectoriels de la phase II du PGEH abordant tous les éléments de la décision 84/69, y compris les objectifs d'élimination des HCFC de 2021 à 2026, les activités connexes, les informations sur la technologie sélectionnée, les tranches de financement associées, et un projet d'accord révisé entre le Gouvernement de la Chine et le Comité exécutif. En conséquence, le Comité exécutif a pris note des plans d'action révisés pour les plans sectoriels de la phase II du PGEH et a approuvé l'accord révisé conclu entre le Gouvernement et le Comité exécutif (décision 86/34).

7. Les limites de consommation de HCFC révisées et les quantités d'élimination ciblées associées aux six plans sectoriels de la phase II pour la période 2016-2026 sont présentées au tableau 2.

Tableau 2. Limites de consommation de HCFC et plans d'élimination par secteur pour la phase II du PGEH pour la Chine, conformément à l'Accord approuvé à la 86^e réunion (en tonnes PAO)

Consommation maximale admissible							
Secteur	2016-2017	2018-2019	2020-2021	2022	2023-2024	2025	2026
National	16 978,9	15 048,1	11 772,0	11 772,0	8 618,0	5 063,5	4 513,5
Mousses XPS	2 286,0	2 032,0	1 397,0	1 397,0	762,0	165,0	0,0
Mousses PU	4 449,6	3 774,5	2 965,7	2 965,7	1 078,4	330,0	0,0
RIC	2 162,5	2 042,4	1 609,9	1 609,9	1 369,6	780,9	780,9
Climatisation résidentielle	3 697,7	2 876,0	2 259,7	2 259,7	1 614,1	1 232,6	1 232,6
Solvants	455,2	395,4	321,2	321,2	148,3	55,0	0,0
Entretien	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Objectif d'élimination							
Secteur	2018	2020	2023	2025	2026	Total	Réduction par rapport à la valeur de référence jusqu'en 2026 (%)
Mousses XPS	254,0	635,0	635,0	597,0	165,0	2 286,0	100
Mousses PU	675,1	808,8	1 887,3	748,4	330,0	4 449,6	100
RIC	120,1	432,5	240,3	588,7	-	1 381,6	67,5
Climatisation résidentielle	821,7	616,3	645,6	381,5	-	2 465,1	70
Solvants	59,8	74,2	172,9	93,3	55,0	455,2	100
Entretien	s.o.	734,0	s.o.	s.o.	s.o.	734,0	s.o.
Total	1 930,7	3 300,8	3 581,1	2 408,9	550,0	11 771,5	s.o.

Soumission à la 91^e réunion

8. Les agences bilatérales et d'exécution concernées ont soumis des demandes portant sur la cinquième tranche des plans sectoriels pour la mousse XPS, les solvants et le secteur de l'entretien de la réfrigération et de la climatisation et le plan du programme national habilitant.² Un résumé du financement approuvé jusqu'à présent et du financement demandé lors à la réunion en cours est présenté au tableau 3.

Tableau 3. Financement approuvé et demandé pour des secteurs sélectionnés dans le cadre de la phase II du PGEH (\$US)

Plan sectoriel (agence principale et de coopération)	Fonds approuvés	Fonds demandés
Mousses XPS (ONUDI, Allemagne)	31 405 298	2 000 000
Mousses PU	13 112 039	0
RIC (PNUD)	44 464 531	0
Climatisation et réfrigération (ONUDI, Autriche, Italie)	36 062 981	0
Solvants (PNUD)	22 045 909	1 000 000
Entretien (PNUE, Allemagne, Japon)	9 329 132	2 000 000
Total	156 419 890	5 000 000

État d'avancement de la ratification de l'Amendement de Kigali

9. Le 17 juin 2021, la Mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'ONU a déposé en mains du Secrétaire général sa lettre d'acceptation de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ci-après dénommé « Amendement de Kigali »). Cet amendement est entré en vigueur le 15 septembre 2021. Suite à son acceptation, le Gouvernement chinois a révisé sa réglementation dans le but d'inclure les HFC dans son champ d'application juridictionnel et de renforcer encore la responsabilité pour les activités illégales impliquant des substances contrôlées. Le Ministère de l'écologie et de l'environnement (MEE) a soumis son règlement révisé relatif aux procédures législatives nationales pour approbation. Le 29 septembre 2021, le MEE, la Commission nationale du développement et de la réforme et le Ministère de l'industrie et des technologies de l'information ont publié conjointement le catalogue mis à jour des SAO contrôlées en Chine, y compris les HFC dans son champ d'application.

Consommation de HCFC

10. Le Gouvernement de la Chine a déclaré sa consommation de HCFC pour 2021 selon l'Article 7 du Protocole de Montréal, telle qu'elle est indiquée au tableau 4.

Tableau 4. Consommation de HCFC en Chine de 2017 à 2021 (Article 7)

Année	2017	2018	2019	2020	2021	Point de départ
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	172 970	178 658	*173 656	133 450	127 721	209 006
HCFC-123	990	991	958	868	946	507
HCFC-124	(6)	5	38	(23)	(32)	140
HCFC-133/133a	0	0	0	(17)	0	0
HCFC- 141b	40 039	38 057	38 449	28 976	25 276	53 502
HCFC-142b	10 253	5 367	6 500	2 149	4 577	22 624
HCFC-225ca/cb	38	38	0,57	0	0	17
Total	224 284	223 105	219 600	165 404	158 488	285,796
Tonnes PAO						
HCFC-22	9 513	9 826	9 551	7 340	7 025	11 495

² Le nom complet du secteur de l'entretien de la réfrigération et de la climatisation et du programme national d'habilitation est abrégé en « secteur de l'entretien en réfrigération » dans le présent document.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	Point de départ
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-123	20	20	19	17	19	10
HCFC-124	(0,13)	0,12	0,83	(0,51)	(0,69)	3
HCFC-133/133a	0	0	0	(1,08)	0	0
HCFC-141b	4 404	4 186	4 229	3 187	2 780	5 885
HCFC-142b	666	349	422	140	297	1 471
HCFC-225ca/cb	1	1	0,017	0	0	1
Total	14 604	14 382	14 223	10 683	10 121	18 865

* Données du programme de pays.

11. La consommation de HCFC en Chine continue d'être dominée par trois substances : le HCFC-22, le HCFC-141b et le HCFC-142b, qui représentent à eux trois 99,8 % de la consommation du pays (en tonnes PAO). La consommation globale de HCFC en 2021 était inférieure de 5,3 % (en tonnes PAO) à celle de 2020 et est restée conforme à l'objectif de réduction de 35 % fixé par le Protocole de Montréal et à la consommation maximale autorisée dans l'accord passé entre le Gouvernement et le Comité exécutif. Les réductions de la consommation de HCFC par secteur sont présentées en détail dans les rapports périodiques détaillés présentés isolément et portant sur la mise en œuvre des plans des secteurs des mousses de polystyrène extrudé, des mousses de polyuréthane, des solvants et de l'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation, que le Secrétariat a joints à la présente Note.

12. Le Gouvernement de la Chine a communiqué ses données de programme de pays pour 2021. Le tableau 5 représente la consommation de HCFC par secteur pour 2021, ce qui confirme la conformité avec les limites de consommation du secteur de la fabrication établies dans les lignes 1.3.1, 1.3.2, 1.3.3, 1.3.4 et 1.3.5 de l'annexe 2-A de l'Accord conclu entre le Gouvernement de la Chine et le Comité exécutif pour la phase II du PGEH.

Tableau 5. Consommation de HCFC par secteur en Chine en 2021 (données du programme de pays) (tonnes PAO)

Substance	Mousses XPS	Mousses PU	RIC*	Climatisation résidentielle*	Solvants	Entretien
HCFC-22	1 155,0	0,0	1 485,0	1 540,0	0,0	2 844,6
HCFC-141b	0,0	2 505,3	0,0	0,0	275,0	0,0
HCFC-142b	162,5	0,0	4,2	0,0	0,0	130,8
HCFC-123	0,0	0,0	10,8	0,0	0,0	8,1
HCFC-124	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,7)
Total	1 317,5	2 505,3	1 500,0	1 540,0	275,0	2 982,8
Consommation maximale admissible	1 397,0	2 965,7	1 609,9	2 259,7	321,2	s.o.

*La répartition de la consommation entre RIC et climatisation résidentielle est soumise par les agences d'exécution.

13. Le Gouvernement chinois a continué à surveiller la consommation dans chacun des secteurs concernés. Chaque année, le Bureau de la coopération économique extérieure (BCEE) recueille des données de multiples sources, notamment des entreprises bénéficiaires, des rapports de vérification du secteur de la production, du système d'octroi de licences et des associations industrielles. Les données font l'objet d'une vérification croisée avec la consommation réelle dans les entreprises uniquement pour certains secteurs (comme le secteur de la réfrigération et de la climatisation, avec des entreprises dont la consommation est limitée) et certaines substances (HCFC-22). Dans les secteurs montrant un grand nombre de petites et moyennes entreprises (PME) (par exemple, les mousses XPS et PU, la RIC et le secteur de l'entretien), la consommation est surveillée par le biais du système national des licences et de quotas d'importation, d'exportation, de production et de consommation. Les quotas de production intérieure permettent de contrôler les HCFC vendus sur le marché local et leur consommation subséquente pas les PME. Des contingents sont également octroyés aux entreprises de chaque secteur dont la consommation annuelle dépasse 100 tm de HCFC.

14. Le BCEE coopère avec les Bureaux locaux de l'écologie et de la protection de l'environnement pour renforcer les politiques qui appuient la réduction de la consommation de HCFC, notamment l'interdiction de nouvelles installations de production à base de HCFC.

Vérification de la consommation de HCFC en Chine

15. La Banque mondiale a commandité une vérification indépendante de la production et de la consommation de HCFC en Chine en 2021, laquelle a confirmé que la consommation de HCFC en 2021 était conforme aux limites de consommation établies par l'Accord pour ce secteur.³ Sur la base du rapport de vérification, le pays procédait à des révisions mineures des données soumises en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal et du rapport sur les données du programme de pays.

Vérification des reconversions du secteur de fabrication

16. Le PNUD et l'ONUDI ont soumis des rapports techniques pour vérifier les reconversions achevées dans les secteurs des mousses de polystyrène extrudé et des solvants en 2021, conformément à l'alinéa 5 c) de l'Accord. Les rapports de vérification ont confirmé que ces projets avaient été achevés, le volume des HCFC éliminés, fournissant l'assurance des entreprises reconverties de ne pas revenir à une utilisation des HCFC. Une vue d'ensemble des vérifications sectorielles entreprises est présentée au tableau 6.

Tableau 6. Élimination vérifiée des HCFC, par secteur, réalisée en 2021 grâce à des reconversions financées

Secteur	Nombre de chaînes et d'entreprises	Élimination de -HCFC vérifiée	
		tm	%
Mousses XPS	6 chaînes dans 4 entreprises	1 514,5	100
Solvants	68 chaînes dans 3 entreprises	96,1	51

Aperçu des progrès accomplis

17. L'examen des principales réalisations dans la mise en œuvre de la phase II du PGEH comprend :

- (a) La création et la mise en œuvre continue du système d'autorisations et de contingentement afin de contrôler la conformité globale de chacun des secteurs de la fabrication, y compris l'application des permis de contingentement aux entreprises qui consomment plus de 100 tm de HCFC par année, ce qui entraîne la conformité aux limites totales de consommation du secteur de la fabrication durant les années de mise en œuvre ;
- (b) *Secteur des mousses de polystyrène extrudé* : Le contrat entre le BCEE et l'ONUDI a été signé en septembre 2017. Dix entreprises ont déjà achevé leur reconversion au CO₂ avec d'autres co-gonflants à faible PRG, ce qui permet l'élimination de 4 297 tm (242,61 tonnes PAO) de HCFC. Onze entreprises supplémentaires présentant une consommation combinée de HCFC de 4 035 tm (223,71 tonnes PAO) ont été identifiées, vérifiées et jugées admissibles au financement. Tous les fabricants ont signé des contrats de sous-traitance pour leur reconversion à la technologie basée sur le CO₂ ;
- (c) *Secteur des mousses de polyuréthane* : Le contrat entre le BCEE et la Banque mondiale a été signé en janvier 2019. Les 11 premières entreprises participantes ont achevé la reconversion à la technologie de soufflage à l'eau, à l'hydrofluorooléfine ou à la mousse

³ La vérification a été effectuée de manière virtuelle. La Banque mondiale présentera à la dernière réunion de 2023 un addendum aux rapports de vérification de 2021 et 2023 du secteur de la production de HCFC en Chine pour fournir des informations supplémentaires basées sur des visites ayant -eu en personne des installations de production

de cyclopentane, éliminant collectivement 1 189 tm (130,79 tonnes PAO) de HCFC-141b. Douze entreprises supplémentaires présentant une consommation conjointe de 1 068 tm (117,48 tonnes PAO) ont commencé leur reconversion. Les activités d'assistance technique et la mise en œuvre par le biais de sociétés de formulation visant à atteindre les plus petits consommateurs de HCFC-141b seront soutenues par de futures tranches de financement ;

- (d) *Secteur de la réfrigération et de la climatisation industrielles et commerciales* : Le plan d'activités relatif à la mise en œuvre de la quatrième tranche a été signé par le BCEE et le PNUD en avril 2022. Sur les 18 chaînes de fabrication en cours de reconversion depuis 2016, 14 ont achevé l'acceptation du projet à ce jour, éliminant 2 009,22 tm (110,51 tonnes PAO) de HCFC-22, et deux des 14 chaînes reconverties ont été vérifiées et ont passé l'acceptation de projet en 2022. Les informations de base pour deux entreprises supplémentaires dotées de quatre chaînes de fabrication de HCFC ont déjà été vérifiées ; des contrats d'approvisionnement sont en cours pour ces entreprises. Neuf entreprises de RIC supplémentaires présentant 12 chaînes de fabrication ont soumis des demandes de reconversion et attendent la vérification de leurs informations de base par le BCEE et l'Association chinoise de l'industrie de la réfrigération et de la climatisation (CRAA). En septembre 2022, le BCEE a signé des contrats d'assistance technique avec la CRAA;
- (e) *Secteur de la fabrication des climatiseurs individuels*: L'accord portant sur la deuxième tranche a été signé par le BCEE et l'ONUDI en juin 2019. Cinq entreprises de fabrication de climatiseurs résidentiels et quatre entreprises de fabrication de compresseurs ont signé des accords pour reconvertir leurs chaînes de fabrication au R-290, ce qui a entraîné l'élimination de 2 221,12 tm (122,16 tonnes PAO) de HCFC-22. Parmi ceux-ci, quatre entreprises de fabrication de climatiseurs résidentiels et trois fabricants de compresseurs ont achevé leur reconversion ; l'équipement a été acheté et livré aux deux entreprises restantes, l'installation et les essais sont en cours. Des contrats ont été signés avec 13 instituts de recherche pour développer des projets de recherche et développement pour l'introduction de la technologie R-290 ; la plupart d'entre eux ont rendu leurs rapports à mi-parcours et partagé leurs conclusions avec les entreprises de climatisation résidentielle et d'autres parties prenantes lors d'une réunion d'examen organisée par le BCEE en juillet 2022 ;
- (f) *Secteur des solvants* : le BCEE a signé deux lots de contrats avec un total de 49 entreprises. Les reconversions survenues dans les 24 premières entreprises couvraient 514 chaînes de production présentant une consommation combinée de 1 176,29 tm (129,38 tonnes PAO) de HCFC141b. Dix-neuf de ces entreprises ont achevé leur reconversion et reçu leur agrément national pour l'élimination de 966,1 tm (106,2 tonnes ODP) de HCFC-141b, quatre reconversions supplémentaires devraient être achevées et recevoir l'agrément national d'ici décembre 2022, et une entreprise s'est retirée du projet en raison de sa fermeture. En juillet 2022, le deuxième lot de contrats d'une valeur totale de 2 000 907 \$ US a été signé avec 25 entreprises admissibles, principalement des PME du sous-secteur des dispositifs médicaux (18) et du sous-secteur des métaux et de l'électronique (7), couvrant 347 chaînes de production présentant une consommation vérifiée de 372,2 tm (40,9 tonnes PAO) de HCFC-141b ; et
- (g) *Secteur de l'entretien en réfrigération* : L'accord entre le BCEE et le PNUE pour la quatrième tranche a été signé en avril 2022. Deux nouveaux codes de bonnes pratiques d'entretien ont été publiés et un code supplémentaire a été rédigé ; les rapports d'étude et d'enquête sur la récupération, la réutilisation et la destruction des SAO ont été achevés ; et trois autres études ont été achevées sur les SAO concernant la surveillance des

concentrations atmosphériques, les normes d'essai des produits industriels et le renforcement de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et des normes relatives aux rejets. Le Bureau de gestion des importations et des exportations de SAO a continué d'examiner les demandes présentées par les entreprises et de délivrer des permis et des licences, tandis que les agents des douanes et les forces de l'ordre ainsi que les ministères et les entreprises d'import/export ont reçu une formation à ce sujet. Dix centres ont dispensé une formation aux bonnes pratiques d'entretien à 6 113 formateurs et techniciens ; plus de 20 000 techniciens ont été formés dans le cadre du programme après-vente des constructeurs ; 122 formateurs et techniciens ont reçu une formation spécifique au secteur de la chaîne du froid. Un contrat a été attribué et des données initiales ont été recueillies pour un projet de démonstration d'applications de systèmes au CO₂ transcritique dans le secteur des supermarchés. Des accords avec deux nouvelles villes pilotes, Tianjin et Zhejiang, ont été signés et des plans de travail sont actuellement élaborés pour des activités visant à promouvoir l'utilisation de technologies de remplacement dans le secteur, tandis que des activités parallèles dans les trois autres villes pilotes devraient être achevées d'ici la fin de 2022, lorsque les rapports finaux et les suggestions portant sur les dispositions réglementaires à prendre seront soumis au BCEE et au Ministère. Les parties prenantes ont assisté à la réunion de coordination du PGEH et à un atelier sur l'élimination du HCFC-22 dans le secteur ; La Journée internationale de l'ozone a été marquée par des activités en la matière ; l'exposition itinérante et la table ronde Ozone2Climate Technologies ont accueilli plus de 1 000 participants ; et un concours d'art national Ozone2Climate a été lancé.

Décaissement des fonds

18. En octobre 2022, sur les 156 419 890 \$US approuvés pour toutes les tranches des plans sectoriels dans le cadre de la phase II du PGEH en Chine, 115 251 687 \$US (74 %) avaient été décaissés des agences d'exécution en faveur du BCEE, et le BCEE avait décaissé 98 881 571 \$US (63 %) en faveur des bénéficiaires,⁴ comme l'indique le tableau 7.

Tableau 7. Décaissements par secteur dans le cadre de la phase II du PGEH (jusqu'en octobre 2022)

Financement par secteur / Agence d'exécution		1re tranche	2e tranche	3e tranche	4e tranche	Total
Mousses de polystyrène extrudé (ONU/Allemagne)						
Approuvé		7 514 867	9 000 000	9 890 431	5 000 000	31 405 298
Décaissements de l'agence d'exécution en faveur du BCEE	Montant (\$US)	7 514 867	9 000 000	9 890 431	1 338 662	27 743 960
	Taux (%)	100	100	100	27	88
Décaissé par le BCEE	Montant (\$US)	7 377 852	9 000 000	9 890 431	1 168 899	27 437 182
	Taux (%)	98	100	100	23	87
Mousses de polyuréthane (Banque mondiale)						
Approuvé		7 045 027	2 067 012	4 000 000	s.o.	13 112 039
Décaissements de l'agence	Montant (\$US)	7 045 027	2 067 012	2 000 000	s.o.	11 112 039
	Taux (%)	100	100	50	s.o.	85

⁴ Les jalons pour le décaissement des fonds relatifs aux plans sectoriels des mousses XPS, des mousses PU, de la RIC, de la climatisation résidentielle et des solvants comprennent : la signature du contrat de reconversion (30 pour cent du paiement) ; l'achèvement du contrat de conception et d'approvisionnement (20 pour cent du paiement) ; l'achèvement de la fabrication du prototype, la reconversion des chaînes et les essais (30 pour cent du paiement) ; la production d'essai, la formation et l'élimination des équipements anciens lors de la livraison du projet (20 pour cent du paiement).

Financement par secteur / Agence d'exécution		1re tranche	2e tranche	3e tranche	4e tranche	Total
d'exécution en faveur du BCEE						
Décaissé par le BCEE	Montant (\$US)	7 045 027	1 298 662	1 560 011	s.o.	9 903 700
	Taux (%)	100	63	39	s.o.	76
RIC (PNUD)						
Approuvé		13 368 756	20 000 000	2 095 775	9 000 000	44 464 531
Décaissements de l'agence d'exécution en faveur du BCEE	Montant (\$US)	*13 265 048	*19 902 532	1 597 036	4 480 000	39 244 616
	Taux (%)	99	99,5	76	50	88
Décaissé par le BCEE	Montant (\$US)	12 394 660	14 003 770	791 687	366 231	27 556 348
	Taux (%)	93	70	38	4	62
Secteur des climatiseurs résidentiels (ONUDI/Autriche/Italie)						
Approuvé		15 562 981	16 000 000	4 500 000	s.o.	36 062 981
Décaissements de l'agence d'exécution en faveur du BCEE	Montant (\$US)	4 371 327	4 740 000	**0	s.o.	9 111 327
	Taux (%)	28	30	0	s.o.	25
Décaissé par le BCEE	Montant (\$US)	4 371 327	***4 990 980	0	s.o.	9 362 307
	Taux (%)	28	31	0	s.o.	26
Solvants (PNUD)						
Approuvé		2 821 937	3 777 190	12 946 782	2 500 000	22 045 909
Décaissements de l'agence d'exécution en faveur du BCEE	Montant (\$US)	2 796 937	3 741 089	12 299 443	1 232 000	20 069 469
	Taux (%)	99	99	95	49	91
Décaissé par le BCEE	Montant (\$US)	2 796 937	****3 742 190	11 079 967	751 620	18 370 714
	Taux (%)	99	99	86	30	83
Entretien (PNUE, Allemagne, Japon)						
Approuvé		3 679 132	2 650 000	1 000 000	2 000 000	9 329 132
Décaissements de l'agence d'exécution en faveur du BCEE*****	Montant (\$US)	3 654 276	2 640 000	925 000	751 000	7 970 276
	Taux (%)	99	99,6	93	38	85
Décaissé par le BCEE	Montant (\$US)	3 331 405	2 020 029	484 051	415 835	6 251 320
	Taux (%)	91	76	48	21	67
Financement TOTAL pour tous les secteurs :						
Approuvé par le Comité exécutif		49 992 700	53 494 202	34 432 988	18 500 000	156 419 890
Décaissements de l'agence d'exécution en faveur du BCEE	Montant (\$US)	38 647 482	42 090 633	26 711 910	7 801 662	115 251 687
	Taux (%)	77	79	78	42	74
Décaissé par le BCEE	Montant (\$US)	37 317 208	35 055 631	23 806 147	2 702 585	98 881 571
	Taux (%)	75	66	69	15	63

* Des intérêts d'un montant de 103 708 \$ US pour 2016 et de 97 468 \$ US pour 2017 ont été déduits.

** L'ONUDI prévoit de décaisser environ 1 200 000 \$ US au BCEE d'ici le 31 décembre 2022.

*** Décaissement supérieur à celui de l'ONUDI compte tenu des décaissements du BCEE sur ses ressources propres.

**** Le décaissement total pour la deuxième tranche est de 3 741 089 \$US, plus 1 101 \$US (intérêts courus jusqu'en décembre 2016 et compensés par le transfert pour la deuxième tranche, conformément à la décision 80/17(b)).

***** Référence pour le décaissement dans le secteur de l'entretien en réfrigération.

19. Au moment de la présentation des demandes de tranches (douze semaines avant la 91^e réunion), le taux de décaissement du BCEE aux bénéficiaires était supérieur à 20 pour cent dans les secteurs des mousses extrudées, des solvants et de l'entretien des systèmes de réfrigération.

Mise en œuvre pendant la pandémie de COVID-19

20. La pandémie de COVID-19 a continué d'affecter la mise en œuvre de la phase II du PGEH, comme dans le cas des restrictions de déplacement intermittentes empêchant la réalisation d'activités telles que les visites sur place, les vérifications ou les réunions en personne. Le Gouvernement chinois et les agences d'exécution ont continué à mettre en œuvre des activités de manière flexible, notamment des vérifications virtuelles ainsi que des réunions et communications en ligne si nécessaire, atteignant les objectifs des projets malgré les limites imposées par la pandémie.

Rapport financier de l'unité de gestion de projet (UGP) dans le cadre du PGEH et du PGEPH

21. Conformément à la décision 81/46(a),⁵ le PNUD a présenté les dépenses de l'Unité de gestion et de suivi de projet pour la phase I et la phase II du PGEH en décembre 2021, telles que présentées à l'annexe II au présent document.

Décaissement des fonds et intérêts cumulés dans le cadre des phases I et II

22. Conformément à la décision 69/24, les informations sur les intérêts courus fin 2021 sur les fonds précédemment transférés pour la mise en œuvre des plans sectoriels ont été fournies par le biais d'un rapport d'audit des décaissements effectués dans tous les secteurs,⁶ comme indiqué dans le tableau 8. Le rapport de vérification indique également que « l'état financier de la subvention du projet et du décaissement du PGEH (phases I et II) est conforme aux règles du Protocole de Montréal sur les SAO et aux normes chinoises sur la comptabilité des entreprises. L'état des subventions et des dépenses du projet a été présenté de manière juste et équitable dans tous ses aspects matériels du 1er janvier au 31 décembre 2021 par le BCEE ».

Tableau 8. Intérêts courus dans le cadre des phases I et II du PGEH en Chine au 31 décembre 2021 (\$US)

Plan sectoriel et agences d'exécution	Phase I	Phase II	Total
Mousses XPS (ONUDI/Allemagne)	-	1 471	1 471
Mousses PU (Banque mondiale)	-	182	182
RIC (PNUD)	9 005	26 501	35 506
Secteur des climatiseurs résidentiels (ONUDI/Autriche/Italie)	485	8 668	9 153
Solvants (PNUD)	-	12 387	12 387
Entretien (PNUE, Allemagne, Japon)	-	5 746	5 746
Total pour tous les plans sectoriels	9 490	54 956	64 446

⁵ «De demander au PNUD, en collaboration avec les agences d'exécution sectorielles principales, d'utiliser le modèle de rapport financier pour les dépenses de l'UGP figurant à l'Annexe X au présent rapport, dans leurs rapports périodiques annuels portant sur les tranches et ce à compter de 2019».

⁶ Soumis par le PNUD le 7 septembre 2022.

Rapports périodiques de tranche et demandes de financement

23. Le Secrétariat a joint à la Note les rapports périodiques autonomes détaillés portant sur la mise en œuvre des plans des mousses de polystyrène extrudé, des solvants et de l'entretien des systèmes de réfrigération ainsi que les demandes de financement de la cinquième tranche. Chaque rapport fournit un rapport périodique sur la mise en œuvre de la tranche en cours, le niveau de décaissement des fonds, un plan de mise en œuvre de la tranche suivante, des observations par le Secrétariat du Fonds et une recommandation.

24. Le Secrétariat prend note du fait que le gouvernement de la Chine a respecté⁷ les objectifs de consommation de HCFC fixés pour chaque secteur, que des progrès et des décaissements de fonds substantiels ont été réalisés dans tous les secteurs, et que tous les problèmes techniques et de coûts ont été résolus.

Recommandation du Secrétariat

25. Le Comité exécutif souhaitera peut-être demander au Trésorier, en ce qui concerne les intérêts courus par le Gouvernement de la Chine jusqu'au 31 décembre 2021 sur les fonds précédemment transférés pour la mise en œuvre des plans sectoriels des phases I et II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), conformément aux décisions 69/24 et 77/49(b)(iii) :

- (a) De compenser les futurs transferts à l'ONUDI de 1 471 \$US correspondant aux intérêts courus sur les fonds précédemment transférés aux fins de la mise en œuvre du plan du secteur des mousses de polystyrène extrudé au titre de la phase II du PGEH ;
- (b) De compenser les futurs transferts à la Banque mondiale de 182 \$US correspondant aux intérêts courus sur les fonds précédemment transférés aux fins de la mise en œuvre du plan du secteur des mousses en polyuréthane au titre de la phase II du PGEH ;
- (c) De compenser les futurs transferts au PNUD de 35 506 \$US correspondant aux intérêts courus sur les fonds précédemment transférés pour la mise en œuvre du plan du secteur de la réfrigération industrielle et commerciale au titre des phases I et II du PGEH ;
- (d) De compenser les futurs transferts à l'ONUDI de 9 153 \$US correspondant aux intérêts courus sur les fonds précédemment transférés aux fins de la mise en œuvre du plan du -secteur des climatiseurs résidentiels au titre des phases I et II du PGEH ;
- (e) De compenser les futurs transferts au PNUD par un montant de 12 387 \$US correspondant aux intérêts courus sur les fonds précédemment transférés pour la mise en œuvre du plan du secteur des solvants au titre de la phase II du PGEH ; et
- (f) De compenser les futurs transferts au PNUE de 5 746 \$US correspondant aux intérêts courus sur les fonds précédemment transférés pour la mise en œuvre du plan du secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération et de -climatisation et du programme national habitant au titre de la phase II du PGEH.

⁷ Sur la base de la consommation vérifiée en 2021.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS**Chine**

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURES DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (phase II) secteur des mousses de polystyrène extrudé	Allemagne et ONUDI (agence principale)	77 ^e	100 % en 2026

(II) DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2021	10 120,64 tonnes PAO
--	--------------	----------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)					Année: 2021	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Réfrigération		Solvants	Consommation totale par secteur
			Fabrication	Entretien		
HCFC-22		1 155,00	3 025,00	2 844,63		7 024,63
HCFC-123			10,80	8,13		18,93
HCFC-124				(0,70)		(0,70)
HCFC- 141b		2 505,31			275,00	2 780,31
HCFC-142b		162,50	4,23	130,75		297,48

(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	19 269,00	Point de départ des réductions globales durables :	18 865,44
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	12 161,02	Restante :	6 704,42

(V) PLAN D'ACTIVITÉS APPROUVÉ		2022	2023	2024	Total
ONUUDI	Élimination de SAO (tonnes PAO)	101,74	152,60	50,87	305,21
	Financement (\$US)	2 140 000	3 210 000	1 070 000	6 420 000

(VI) DONNÉES DE PROJET			2016	2017	2018 1019	2020*	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)			17 342,1	17 342,1	17 342,1	12 524,9	12 524,9	12 524,9	12 524,9	12 524,9	6 262,4	6 262,4	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			2 286,0	2 286,0	2 032,0	1 397,0	1 397,0	1 397,0	762,0	762,0	165,0	0,0	s.o.	
Financem ent convenu en principe (\$US) **	ONUDI	Coûts du projet	7 514 867	8 732 614	0	9 890 431	4 400 000	2 000 000	3 000 000	1 000 000	4 000 000	3 534 654	44 072 566	
		Coûts d'appui	526 041	567 620	0	692 330	308 000	140 000	210 000	70 000	280 000	247 426	3 085 080	
	Allema gne	Coûts du projet	-	267 386	0	0	600 000	0	0	0	0	0	0	867 386
		Coûts d'appui	-	31 877	0	0	73 535	0	0	0	0	0	0	105 412
Financement approuvé par le Comité exécutif (\$ US)		Coûts du projet	7 514 867	9 000 000	0	9 890 431	5 000 000	0	0	0	0	0	31 405 298	
		Coûts d'appui	526 041	599 497	0	692 330	381 535	0	0	0	0	0	0	2 199 403
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$ US)		Coûts du projet						2 000 000					2 000 000	
		Coûts d'appui						140 000						140 000

* La troisième tranche (2018) a été proposée aux 82^e, 83^e et 84^e réunions et reportée pour examen à la 85^e réunion (décisions 82/71 b), 83/55 et 84/69 a)).

** La valeur ajustée totale de la phase II du PGEH pour le plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudé et le niveau de financement des tranches entre 2020 et 2026 ont été approuvés à la 86^e réunion (décision 86/34).

Recommandation du Secrétariat :	Pour examen individuel
--	------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

26. Au nom du gouvernement de la Chine, l'ONUDI, en qualité d'agence principale d'exécution, a soumis une demande de financement de la cinquième tranche du plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudé de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) correspondant à un montant total de 2 000 000 \$US, plus 140 000 \$US de coûts d'appui d'agence pour l'ONUDI seulement.⁸ Cette demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudé, le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2023 et des rapports de vérification conformément à l'alinéa 5 (c) de l'accord conclu entre le Gouvernement de la Chine et le Comité exécutif.

27. Cette soumission est basée sur le plan d'action révisé pour le secteur des mousses de polystyrène extrudé pour la période 2021-2026 au montant total de 18 534 654 \$US, plus les coûts d'appui d'agence, approuvé par le Comité exécutif à sa 86^e réunion. La valeur du financement total ajusté approuvé en principe pour la phase II du plan du secteur des mousses de polystyrène extrudé est de 44 939 952 \$US, plus les coûts d'appui d'agence (décision 86/34).

28. La phase II du plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudé comprend quatre groupes d'activités, à savoir : des interventions politiques et réglementaires ; un volet investissement pour aider les entreprises à se reconverter ; une assistance technique pour renforcer la capacité technique du secteur et promouvoir l'adoption de technologies de remplacement à faible potentiel de réchauffement du globe (PRG) ; et la gestion de projet. Le plan consistait initialement en une assistance à 124 entreprises pour éliminer 1 625 tonnes PAO de HCFC, la consommation restante (1 021 tonnes PAO) devant être éliminée par des entreprises non assistées ; le plan révisé approuvé en 2020 vise à aider directement 21 entreprises (10 liées aux projets en cours issus des tranches précédentes et 11 proposées dans le plan d'action révisé), en vue d'éliminer 466,32 tonnes PAO, le reste (930,69 tonnes PAO, selon la cible de 1 397 tonnes PAO pour 2020) devant être progressivement éliminé par les entreprises non assistées.

Rapport d'étape portant sur la mise en œuvre de la quatrième tranche de la phase II du plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudé

Activités d'investissement

29. Le contrat passé entre le Bureau de coopération environnementale étrangère (BCEE) et l'ONUDI pour la mise en œuvre de la phase II du plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudé a été signé en septembre 2017. Dix entreprises ont déjà achevé leur reconversion au CO₂ avec d'autres co-gonflants à faible PRG,⁹ permettant d'éliminer 4 297 tonnes métriques (tm) ou 242,61 tonnes PAO de HCFC.

30. Onze entreprises supplémentaires consommant 4 035 tm (223,71 tonnes PAO) de HCFC ont été identifiées, vérifiées et jugées admissibles au financement. Tous ces fabricants ont signé des sous-contrats de reconversion ; trois sont actuellement aidés avec des fonds de la quatrième tranche, et les huit autres seront aidés avec des fonds de la cinquième tranche et des tranches suivantes. L'avancement des activités de reconversion dans ces entreprises est résumé dans le tableau 1.

⁸ Conformément à la lettre adressée à l'ONUDI par le Ministère chinois de l'écologie et de l'environnement en date du 13 septembre 2022

⁹ Alcool pour une épaisseur de panneau XPS inférieure à 60 mm ; CO₂ et de petites quantités de HFC-152a (PRG de 124) pour une épaisseur de panneau XPS supérieure à 60 mm.

Tableau 1. État d'avancement des entreprises de mousse de polystyrène extrudé sélectionnées pour la reconversion

État de la mise en œuvre	Nombre d'entreprises	Consommation de HCFC en 2016*		Valeur des contrats (\$US)
		tm	Tonnes PAO**	
Projet terminé (acceptation de projet adoptée)	10	4 296,80	242,61	24 263 130
Sous-contrat de reconversion signé (à mettre en œuvre grâce aux fonds issus de la quatrième tranche)	3	913,48	50,32	3 956 026
Sous-contrat de reconversion signé (à mettre en œuvre grâce aux fonds issus de la cinquième tranche et des tranches suivantes)	8	3 122,01	173,39	12 171 931
Total	21	8 332,29	466,32	40 391 087

* 2016 est l'année utilisée comme référence pour la consommation de HCFC pour la phase II du PGEH.

** Les tonnes PAO sont calculées par la quantité réelle de HCFC-22 et de HCFC-142b utilisée par chaque entreprise.

Vérification des chaînes de fabrication reconverties

31. Conformément à l'alinéa 5(c)¹⁰ de l'accord, l'ONUDI a demandé la vérification de sept chaînes de fabrication dans quatre des entreprises de mousses de polystyrène extrudé qui ont été reconverties au CO₂, reconversion s'assortissant d'une élimination de 1 514,51 tm (85,87 tonnes PAO) de HCFC. Cette quantité représente 100 pour cent des entreprises qui ont mené à bien leur reconversion en 2021 et 35 pour cent du HCFC éliminé jusqu'à présent dans le cadre de la phase II. Les rapports de vérification ont confirmé, entre autres, que les entreprises avaient définitivement cessé d'utiliser des HCFC pour la mousse de polystyrène extrudé et ont commencé à utiliser pour la fabrication la technologie à base de CO₂, conformément aux normes nationales pertinentes s'appliquant à ces produits. Les vérifications ont également confirmé que l'affectation des fonds était transparente et conforme aux seuils de rentabilité ; qu'il n'y a pas eu de mise à niveau des capacités dans les reconversions ; et que les équipements anciens et remplacés ont bien été détruits. Les surcoûts d'exploitation supportés par les fabricants en lien avec la production faisant appel à une technologie basée sur le CO₂ ont augmenté, notamment en raison de leur utilisation de matériaux vierges plutôt que recyclés, de la nécessité de se conformer à une norme de résistance au feu plus sévère et du remplacement du retardateur d'incendie.¹¹ Les entreprises ont cofinancé les coûts d'investissement et de fonctionnement.

¹⁰ Le pays est tenu de remettre un rapport de vérification réalisée sur un échantillon d'au moins 5 pour cent des chaînes de fabrication dont la reconversion a été achevée dans l'année visée par le rapport, étant entendu que la consommation globale de HCFC de l'échantillon aléatoire des chaînes de fabrication représente au moins 10 pour cent de la consommation du secteur éliminée au cours de l'année visée.

¹¹ La production et l'utilisation de l'hexabromocyclododécane (HBCD) ont été abandonnées suite à son inscription en Annexe A de la Convention de Stockholm. Le tétrabromobisphénol A-bis (2,3 dibromopropyl éther) (BDDP) (CAS 21850-44-2) est utilisé en remplacement.

Activités d'assistance technique

32. Les activités d'assistance technique mises en œuvre en 2021-2022 ont compris : un soutien technique fourni par l'agence d'appui à la mise en œuvre (ISA) au BCEE et aux 11 entreprises dans leur travail quotidien, les processus de reconversion, les vérifications de base sur site et la promotion des technologies de remplacement; l'élaboration d'une brochure sur la sécurité de fabrication pour les entreprises de mousse de polystyrène ; un atelier de formation pour accompagner les reconversions ; et l'élaboration de cahiers des charges pour la mise en œuvre d'un plan d'optimisation et d'évaluation des équipements et des technologies. L'ONUDI, le Gouvernement allemand et le BCEE se sont coordonnés régulièrement pour suivre les progrès de la mise en œuvre du plan sectoriel et déterminer les actions de suivi.

Niveau de décaissement

33. En date de septembre 2022, sur les 31 405 298 \$US approuvés, 27 437 182 \$US (87 pour cent) avaient été versés au BCEE et aux bénéficiaires, ainsi qu'indiqué dans le tableau 2. Le solde de 3 968 116 \$ US sera décaissé en 2023-2024.

Tableau 2. État des décaissements pour la phase II du plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudé (US \$)

Description		1re tranche	2e tranche	3e tranche	4e tranche	Total
Fonds approuvés	ONUDI	7 514 867	8 732 614	9 890 431	4 400 000	30 537 912
	Allemagne	0	267 386	0	600 000	867 386
	Total	7 514 867	9 000 000	9 890 431	5 000 000	31 405 298
Décaissement des agences d'exécution en faveur du BCEE	ONUDI	7 514 867	8 732 614	9 890 431	1 320 000	27 457 912
	Allemagne*	0	267 386	0	18 662	286 048
	Total	7 514 867	9 000 000	9 890 431	1 338 662	27 743 960
	Taux (%)	100	100	100	27	88
Décaissement du BCEE en faveur des bénéficiaires	Total	7 377 852	9 000 000	9 890 431	1 168 899	27 437 182
	Taux (%)	98	100	100	23	87
Solde des fonds		137 015	0	0	3 831 101	3 968 116

* Conformément aux exigences de mise en œuvre, le financement provenant du Gouvernement allemand est directement versé aux bénéficiaires et aux fournisseurs de biens et de services.

Plan de mise en œuvre pour la cinquième tranche du plan du secteur de la mousse de polystyrène extrudé

34. Le BCEE continuera à appliquer les permis liés aux quotas pour les entreprises de mousse de polystyrène extrudé consommant plus de 100 tonnes de HCFC par an tout en supervisant les reconversions à la technologie basée sur le CO₂ dans les 11 entreprises supplémentaires en leur fournissant une assistance technique et de sécurité. L'ISA fournira un soutien aux entreprises sous forme de gestion opérationnelle quotidienne, de supervision, de formation, d'orientation dans la mise en œuvre des activités et de facilitation de l'aspect sécurité des reconversions, y compris la vérification. Les activités d'assistance technique déjà lancées s'étendront jusqu'à la cinquième tranche, notamment la formation sur la transition vers les technologies à faible PRG offerte aux entreprises de mousse de polystyrène extrudé, aux fournisseurs d'équipements, aux experts, aux bureaux locaux de l'écologie et de l'environnement (BEE), aux organismes de lutte contre l'incendie, aux instituts de recherche et aux agences compétentes ; la révision d'une norme de produit ("mousse de polystyrène extrudé pour l'isolation des fondations avant chauffage par le sol"); optimisation de la technologie à base de CO₂ grâce à des recherches portant sur l'utilisation de la technologie de thermocollage pour produire de la mousse de polystyrène extrudé d'une épaisseur supérieure à 60 mm ; et activités de sensibilisation du public. Le tableau 3 présente le budget des activités à réaliser lors de la mise en œuvre de la cinquième tranche.

Tableau 3. Budget pour la cinquième tranche de la phase II du plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudé en Chine (ONUDI)

Poste	Budget (\$US)
Reconversion des entreprises de mousse XPS à la technologie utilisant le CO ₂	1 735 700
Assistance technique comprenant l'appui, la supervision et la vérification menés par l'ISA	154 300
Gestion des projets, y compris:	
- Personnel de projet et de soutien	65 010
- Coûts d'exploitation : dépenses d'exploitation quotidiennes, déplacements nationaux, réunions, installations et équipements de bureau	41 030
- Services de conseil	3 960
Suivi du projet Sous-total	110 000
Total	2 000 000

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Consommation de HCFC

35. La consommation de HCFC dans le secteur de la fabrication de mousse de polystyrène extrudé était de 23 500 tm (1 318 tonnes PAO) en 2021, ce qui est inférieur à la consommation de 1 397 tonnes PAO autorisée dans l'accord conclu entre le Gouvernement de la Chine et le Comité exécutif, comme l'indique le tableau 4.

Tableau 4. Consommation de HCFC dans le secteur des mousses de polystyrène extrudé

Description		2017	2018	2019	2020	2021
Consommation*	tm	38 500	34 000	33 500	24 500	23 500
	Tonnes PAO	2 213	1 920	1 898	1 363	1 318
Consommation maximum autorisée**	tm	39 755	35 339	35 339	24 296	24 296
	Tonnes PAO	2 286	2 032	2 032	1 397	1 397
Objectifs d'élimination	tm		4 416		11 043	
	Tonnes PAO	s.o.	254	s.o.	635	s.o.

* 2014-2021 : Selon le rapport de mise en œuvre de programme de pays.

** Conformément à l'accord approuvé lors de la 86^e réunion pour la phase II de 2016 à 2021.

36. Les réductions de consommation depuis 2017 ont été obtenues grâce à la reconversion d'entreprises de mousse de polystyrène extrudé ; à une mise en œuvre stricte des quotas de production, des quotas de ventes intérieures et des quotas de consommation requis pour les entreprises manufacturières consommant plus de 100 tm de HCFC ; à l'enregistrement obligatoire des entreprises; et à l'engagement des BEE dans la supervision et le suivi. Grâce à la composante d'assistance technique, le Gouvernement continue de fournir un soutien technique, une formation et une supervision visant à renforcer la capacité technique de l'industrie à adopter des alternatives à faible PRG et à garantir que de nouvelles réductions sont réalisées et maintenues.

État d'avancement

Adoption par le marché de la technologie à base de CO₂ dans le secteur de la mousse de polystyrène extrudé en Chine

37. Le Secrétariat a relevé que, bien que les entreprises assistées aient désormais la capacité de fabriquer et de vendre des produits en mousse de polystyrène extrudé à base de CO₂, leur production avait été réduite en raison de la pandémie de COVID-19 et que les produits à base de CO₂ étaient toujours plus chers que ceux qui fonctionnent avec des HCFC. L'ONUDI a affirmé qu'en dépit de la différence de prix, l'acceptation du produit et l'adoption par le marché de la mousse de polystyrène extrudé à base de CO₂ progressaient régulièrement en Chine. À mesure que les effets de la pandémie s'estompent et que

l'économie se redresse, la fabrication et les ventes de mousse de polystyrène extrudé à base de CO₂ devraient revenir aux niveaux antérieurs. Les vérifications effectuées auprès des entreprises ayant mené leur reconversion ont conclu que le changement de technologie n'avait eu d'incidence négative ni sur la capacité de fabrication des entreprises ni sur leur capacité à servir leurs clients. Il est prévu qu'avec la mise en œuvre des quotas de HCFC et la réduction associée de l'approvisionnement, le coût des produits à base de HCFC continuera d'augmenter, rendant les produits de mousse de polystyrène extrudé à base de CO₂ plus compétitifs.

38. Le Secrétariat considère que le maintien de la mise en œuvre des activités d'assistance technique, en particulier en ce qui concerne les exigences de sécurité liées à l'utilisation de l'éthanol et à l'optimisation de la technologie basée sur le CO₂, sera essentiel pour les petites entreprises, qui pour la plupart se reconvertissent sans l'aide du Fonds multilatéral.

Vérification des reconversions de chaînes de fabrication

39. Le Secrétariat a noté avec satisfaction que toutes les chaînes de fabrication reconverties en 2021 avaient fait l'objet d'une vérification.¹² En raison des restrictions de voyage dues au COVID-19, le vérificateur international de l'ONUDI n'a pas pu visiter les usines en personne mais a participé à des visites virtuelles. Le vérificateur a envoyé à chaque entreprise un questionnaire complet à remplir avant ses visites, examiné les données fournies, effectué une évaluation à distance des chaînes reconverties par le biais de réunions en ligne avec des représentants de l'entreprise, de visites d'ateliers de mousse de polystyrène extrudé et d'une inspection des équipements achetés dans le cadre du projet. Le BCEE et l'ISA étaient présents sur place pour vérifier l'achèvement des projets, la destruction de l'équipement ancien, l'arrêt de la fabrication à base de HCFC et le lancement de la fabrication de mousse de polystyrène extrudé à base de CO₂. Les autorités locales ont certifié la destruction des équipements anciens, l'absence de HCFC dans le produit final fabriqué par les chaînes reconverties et la conformité aux normes nationales et environnementales pertinentes ; des certificats ont été inclus dans les rapports de vérification, ainsi que des photographies des équipements installés et de ceux qui ont été détruits.¹³ Compte tenu des circonstances, le Secrétariat considère que le processus de vérification suivi par l'ONUDI est acceptable, notant que la présence physique du vérificateur sera de rigueur une fois les restrictions de voyage levées.

Suivi de la pérennité des reconversions

40. Sur demande, l'ONUDI a fourni des informations supplémentaires sur la coopération régulière du Ministère de l'écologie et de l'environnement et du BCEE avec les EEB locaux en ce qui concerne les activités de suivi, de supervision et de formation, ainsi que la promotion de technologies de remplacement et la communication des politiques y relatives aux entreprises de mousse de polystyrène extrudé, l'objectif étant d'assurer la durabilité de l'élimination des HCFC. En outre, l'ONUDI a confirmé que les résultats des études techniques et de la formation entreprises dans le cadre de la composante d'assistance technique seraient partagés avec l'industrie pour aider à résoudre tout problème technique rencontré lors de l'adoption de nouvelles technologies.

¹² L'alinéa 5 c) de l'accord exige la présentation de rapports de vérification indépendants d'un échantillon aléatoire d'au moins cinq pour cent des chaînes de fabrication qui ont achevé leur reconversion au cours de l'année à vérifier, étant entendu que la consommation totale agrégée de HCFC de l'échantillon aléatoire des chaînes de fabrication représente au moins 10 pour cent de la consommation supprimée dans les chaînes de fabrication reconverties avec l'aide financière du Fonds multilatéral dans le secteur cette année-là.

¹³ *Certificat de conformité du produit en mousse XPS aux normes nationales au niveau ignifuge B1* délivré par le National Center for Safety Quality Supervision and Testing of Fire-proof Building Products ; *Certificat environnemental et autorisation d'exploitation* délivrés par les BEE locaux ; *Certificat attestant que l'agent gonflant retenu dans le produit des lignes reconverties ne contient pas de substances HCFC* délivré par le National Building Material Industry Enclosure Material and Pipeline Production Quality Supervision and Test Center.

Mise en œuvre et suivi du projet

41. Le PNUD, en qualité d'agence d'exécution principale, a rendu un rapport sur les dépenses de l'Unité de gestion de projet (UGP) pour la phase II du PGEH de la Chine, conformément à la décision 81/46 b). Sur la base de ce rapport, les décaissements de l'ONUDI pour l'UGP dans la phase II du plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudé sont résumés dans le tableau 5.

Tableau 5. Dépenses cumulées de l'UGP pour la phase II du plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudé de 2017 à -2017

Poste	Description	Coût (\$ US)
Coûts spécifiques au secteur	Personnel du projet	890 770
	Déplacements dans le pays	111 135
	Déplacements internationaux	3 821
	Réunions intérieures	68 495
	Réunions internationales	0
	Services de conseil	73 942
Total partiel des coûts propres au secteur		1 148 163
Coûts de fonctionnement	Coûts partagés (personnel de soutien, ordinateurs, Internet, impression, fonctionnement et maintenance du bureau)	1 132 784
Décaissement total		*2 280 947

* Dont 1 650 821 \$US financés par la phase II du PGEH et 630 126 \$US cofinancés par le Gouvernement chinois.

Mise en œuvre de la politique genre¹⁴

42. Conformément à la politique opérationnelle du Fonds multilatéral sur l'intégration de la dimension de genre, les activités connexes ont continué d'être mises en œuvre tout au long de la phase II du plan du secteur des mousses de polystyrène extrudé, notamment en encourageant l'engagement des femmes dans la planification, les politiques et la prise de décision, la réflexion et le conseil, le suivi et l'évaluation. Cela comprenait notamment le recrutement de deux femmes dans l'équipe de l'ISA et la participation de 12 femmes (c'est-à-dire 40 % de tous les participants) à l'atelier de formation organisé pour aider 11 entreprises de mousse de polystyrène extrudé dans leur reconversion à la technologie utilisant le CO₂. L'atelier comprenait une sensibilisation à l'importance de la santé et de la sécurité au travail pour les collaborateurs des deux sexes.

Conclusion

43. Le Gouvernement chinois continue de respecter le Protocole de Montréal et son accord avec le Comité exécutif en ce qui concerne le plan du secteur de la mousse de polystyrène extrudé, y compris l'objectif de consommation convenu pour 2021. Les progrès significatifs réalisés dans la mise en œuvre des quatre tranches de la phase II comprennent la reconversion complète de 10 entreprises et l'élimination associée de 4 296,80 tm (242,61 tonnes PAO) de HCFC. Conformément à l'alinéa 5(c) de l'accord, la proposition soumise comprenait la vérification de la reconversion de sept chaînes de fabrication dans quatre entreprises de mousse de polystyrène extrudé reconverties à la technologie utilisant le CO₂, confirmant l'élimination de 1 514,51 tm (85,87 tonnes PAO) de HCFC. Plus de 23% des fonds approuvés pour la quatrième tranche ont été décaissés en faveur des entreprises bénéficiaires. Les fonds de la cinquième tranche seront utilisés pour lancer des reconversions vers des solutions de remplacement à faible PRG dans 11 entreprises supplémentaires et pour poursuivre des activités d'assistance relative à la réglementation et d'assistance technique, notamment la formation contribuant à la transition sectorielle dispensée par l'ISA aux entreprises de mousse de polystyrène extrudé ; la révision d'une norme de

¹⁴ Conformément à la décision 84/92 d), la décision 90/48 c) a encouragé les agences bilatérales et d'exécution à continuer de veiller à ce que la politique opérationnelle d'intégration de la dimension de genre soit appliquée à tous les projets, en tenant compte des activités spécifiques présentées dans le tableau 2 du document. UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/37.

produit ; et l'optimisation de la technologie à base de CO₂ grâce à la poursuite des recherches sur le recours à la technologie de thermocollage dans la production de mousse de polystyrène extrudé.

RECOMMANDATION

44. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du plan du secteur de la mousse de polystyrène extrudé de la phase II du plan de gestion de l'élimination du HCFC (PGEH) pour la Chine ;
- (b) Approuver la cinquième tranche du plan du secteur des mousses de polystyrène extrudé de la phase II du PGEH de la Chine et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondant pour 2023, pour la somme de 2 000 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 140 000 \$US pour l'ONUDI.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Chine

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURES DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (phase II) secteur des solvants	PNUD	77 ^e	100 % en 2026

(II) DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année: 2021	10 120,64 tonnes PAO
--	-------------	----------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)						Année: 2021
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Réfrigération		Solvants	Consommation totale par secteur
			Fabrication	Entretien		
HCFC-22		1 155,00	3 025,00	2 844,63		7 024,63
HCFC-123			10,80	8,13		18,93
HCFC-124				(0,70)		(0,70)
HCFC- 141b		2 505,31			275,00	2 780,31
HCFC-142b		162,50	4,23	130,75		297,48

(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	19 269,00	Point de départ des réductions globales durables :	18 865,44
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	12 161,02	Restante :	6 704,42

(V) PLAN D'ACTIVITÉS APPROUVÉ		2022	2023	2024	Total
PNUD	Élimination de SAO (tonnes PAO)	17,80	35,61	0,0	53,40
	Financement (\$US)	1 070 000	2 140 000	0	3 210 000

(VI) DONNÉES DE PROJET			2016	2017	20182019	2020*	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)			16 978,9	16 978,9	15 048,1	11 772,0	11 772,0	11 772,0	8 618,0	8 618,0	5 063,5	4 513,5	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			455,2	455,2	395,4	321,2	321,2	321,2	148,3	148,3	55,0	0,0	s.o.
Financement convenu en principe (\$ US)**	PNUD	Coûts du projet	2 821 937	3 777 190	0	12 946 782	2 500 000	1 000 000	2 000 000	0	523 431	0	25,569,340
		Coûts d'appui	197 536	264 403	0	906 275	175 000	70 000	140 000	0	36 640	0	1,789,854
Financement approuvé par le Comité exécutif (\$ US)		Coûts du projet	2 821 937	3 777 190	0	12 946 782	2 500 000		0	0	0	0	22 045 909
		Coûts d'appui	197 536	264 403	0	906 275	175 000		0	0	0	0	1 543 214
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$ US)		Coûts du projet						1 000 000					1 000 000
		Coûts d'appui						70 000					70 000

* La troisième tranche (2018) a été proposée aux 82^e, 83^e et 84^e réunions et reportée pour examen à la 85^e réunion (décisions 82/71 b), 83/55 et 84/69 a).

** La valeur totale ajustée de la phase II du PGEH pour le plan du secteur des solvants et le niveau de financement des tranches entre 2018 et 2026 ont été approuvés à la 86^e réunion (décision 86/34).

Recommandation du Secrétariat :	Pour examen individuel
--	------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

45. Le PNUD, en qualité d'agence d'exécution désignée, présenté, au nom du Gouvernement de la Chine, une demande de financement de la cinquième tranche du plan du secteur des solvants de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la somme de 1 000 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 70 000 \$US.¹⁵ Cette demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du plan sectoriel des solvants, les rapports de vérification conformément à l'alinéa 5 (c) de l'accord conclu entre le Gouvernement de la Chine et le Comité exécutif, et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2023-2024.

46. La présente soumission se base sur le plan d'action révisé pour le secteur des solvants pour la période 2021-2026 au montant total de 6 023 431 \$US, plus les coûts d'appui d'agence, approuvé par le Comité exécutif à sa 86^e réunion. La valeur du financement total ajusté approuvé en principe pour la phase II du plan du secteur des solvants est de 25 569 340 \$US, plus les coûts d'appui d'agence (décision 86/34).

47. Le plan d'activités révisé pour la période 2021-2026 comprend des interventions liées aux politiques publiques et à la réglementation afin de garantir l'élimination durable des HCFC dans les délais ; une assistance technique visant à renforcer les capacités techniques de l'industrie et à promouvoir l'adoption de solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement du globe (PRG) ; et la gestion du projet. Il inclut également des activités d'investissement pour la reconversion de 18 petites et moyennes entreprises (PME) du sous-secteur des appareils médicaux jetables et sept PME du sous-secteur du dégraissage électronique, dont la consommation de référence vérifiée de HCFC est de 372,19 tm (40,94 tonnes PAO) de HCFC-141b. La somme totale accordée à ces entreprises est de 2 014 421 \$US, pour un rapport de coût-efficacité de 9,86 \$US/kg, ce qui est inférieur à la valeur indiquée dans le plan de secteur approuvé à l'origine (13,00 \$US/kg). Toutes les entreprises utiliseront des substances de remplacement à faible PRG (KC-6, hydrocarbures, diluants, trans-1, 2-dichloroéthylène et hydrofluoroéther, un agent de nettoyage aqueux, de l'alcool modifié, du nanocarbonate de silicium, des solvants F ou des aromatiques naphéniques, par exemple). À l'achèvement, 455,2 tonnes PAO de consommation de HCFC-141 auront été éliminées dans le secteur des solvants à la phase II, ce qui réduira les émissions de gaz à effet de serre de 2,98 millions de tonnes d'équivalent-CO₂.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche de la phase II du plan du secteur des solvants

48. L'accord sur la mise en œuvre de la phase II du plan du secteur des solvants, approuvé par le Bureau de coopération économique étrangère (BCEE) et le PNUD, a été signé en avril 2017 suite à l'approbation de la phase II à la 77^e réunion. Cet accord a été amendé sur la base de chaque approbation de tranche, le dernier amendement ayant eu lieu en avril 2022 pour inclure le financement de la quatrième tranche (2021) approuvé à la 88^e réunion et le plan de travail révisé associé couvrant la période 2022-2023.

Activités de réglementation

49. Le BCEE a continué de délivrer des permis découlant du système de quotas aux entreprises de solvants ; comme indiqué dans le précédent rapport d'activité, il a publié une circulaire sur la gestion de la construction d'installations produisant ou utilisant des substances appauvrissant la couche d'ozone et interdisant toute nouvelle implantation, modernisation ou extension d'installations de production ainsi que toute utilisation de HCFC dans des applications telles que des réfrigérants, des agents gonflants de mousse, des solvants ou des agents de transformation chimiques.

¹⁵ Conformément à la lettre adressée au PNUD par le Ministère chinois de l'écologie et de l'environnement en date du 13 septembre 2022.

50. L'étude de recherche visant à interdire l'utilisation des HCFC dans le sous-secteur des dispositifs médicaux lancée en juin 2018 a été menée à bien ; le rapport final a été publié en avril 2022 après consultation d'experts, de représentants d'entreprises et d'autres parties prenantes. Sur la base des recommandations du rapport, on envisage de promulguer l'interdiction d'utiliser des HCFC dans le sous-secteur des dispositifs médicaux du secteur des solvants en Chine en janvier 2023 pour une entrée en vigueur en juillet 2023.

Activités d'investissement

51. En août 2022, le BCEE a signé des contrats avec un total de 49 entreprises de solvants, en deux lots :

- (a) Le premier lot de 24 entreprises (représentant 514 chaînes de production) avait signé des contrats dans le cadre des tranches précédentes ; La consommation de HCFC-141b à éliminer s'élevait à 1 176,2 tm (129,4 tonnes PAO), soit 28 % de l'objectif de réduction de 455,2 tonnes PAO pour la phase II du plan du secteur des solvants. Sur les 24 entreprises, 19 ont reçu un agrément national ; trois ont terminé leur installation et productions d'essai et rédigent des documents de vérification ; une a terminé l'approvisionnement et l'installation, et une s'est retirée du projet après fermeture ;¹⁶ et
- (b) Le deuxième lot de 25 entreprises admissibles (principalement des PME, chacune présentant une consommation annuelle ne dépassant pas 5 tm de HCFC-141b) a signé des contrats en juillet 2022 ; ces entreprises, comprenant 347 chaînes de production dans 18 entreprises du sous-secteur des appareils médicaux jetables et sept entreprises des sous-secteurs des métaux et de l'électronique, présentent une consommation vérifiée de 372,2 tm (40,9 tonnes PAO) de HCFC-141b. La valeur totale du projet pour ces entreprises est de 2 000 907 \$US.

52. Le tableau 1 propose une vue d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan du secteur des solvants.

Tableau 1. État des progrès des entreprises dans le secteur des solvants

État de la mise en œuvre	Nbre d'entreprises	Consommation de HCFC-141b*		Valeur des contrats (\$US)	Date estimative de la reconversion
		tm	Tonnes PAO		
Premier groupe d'entreprises	24	1 176,2	129,4	20 040 546	
Équipement installé, vérification terminée, réception de l'acceptation par le pays et démarrage de la production	19	966,1	106,2	12 273 435	Terminé
Équipement installé, production d'essai terminée, en attente de la vérification	3	65,3	7,2	5 299 130	Décembre 2022
Équipement installé, prêt pour la production d'essai	1	40,1	4,5	621 197	Décembre 2022
L'entreprise s'est retirée en raison de sa fermeture	(1)	104,7	11,5	(1 846 784)	Fonds retournés et consommation supprimée
Sous-total pour le premier lot	23	1 176,2	129,4	18 193 762	s.o.

¹⁶ Une entreprise bénéficiaire (Dechang Beihai) a retiré sa participation au PGEH (l'entreprise a fermé) après la signature des contrats, ce qui a réduit la valeur totale à 18 193 762 \$US, mais la quantité globale de HCFC-141b à éliminer est demeurée inchangée. La somme de 1 846 784 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 129 275 \$US, a été remboursée au Fonds.

État de la mise en œuvre	Nbre d'entreprises	Consommation de HCFC-141b*		Valeur des contrats (\$US)	Date estimative de la reconversion
		tm	Tonnes PAO		
Deuxième groupe d'entreprises Tous contrats signés	25	372,2	40,9	2 000 907	Exécution du projet au cours de la cinquième tranche
Total	48	1 548,8	170,3	20 194 669	s.o.

* L'année 2016 est utilisée comme référence pour la consommation de HCFC à la phase II du PGEH.

Vérification des chaînes de fabrication reconverties

53. Conformément à l'alinéa 5(c)¹⁷ de l'Accord, le PNUD a commandité des rapports de vérification pour six des 19 entreprises qui avaient achevé leur reconversion en 2021 ; trois ont été soumis à la 88^e réunion¹⁸ et trois inclus dans la présente soumission. Les trois nouveaux rapports de vérification ont notamment confirmé que les entreprises présentaient au total 68 chaînes reconverties aboutissant une élimination totale de 96,13 tm¹⁹ (soit 51 % du total de HCFC-141b éliminé de juillet 2021 à juillet 2022). Ces trois entreprises ont introduit des solvants à base d'hydrocarbures ; elles ont complètement cessé d'utiliser le HCFC-141b ; et détruit les équipements anciens et remplacés, ce qui a été notarié et vérifié par l'organisme chargé de l'audit. Le paiement des surcoûts d'exploitation est effectué après réception d'un rapport confirmant que les chaînes de production sont opérationnelles pendant au moins six mois après la fin de l'essai. Le PNUD a indiqué que les vérifications relatives au reste des entreprises qui avaient achevé leur reconversion étaient en cours et que leur achèvement avait été retardé en raison des restrictions de voyage dans certaines provinces du pays. La vérification pour les trois entreprises soumises à cette réunion a été menée dans une province par le biais de visites de sites en personne par un consultant local mandaté par le PNUD.

Activités d'assistance technique

54. Les activités d'assistance technique suivantes ont été mises en œuvre entre 2021 et 2022 :

- (a) En juin 2022, le BCEE a signé un contrat de service de conseil avec la China Industry Cleaning Association pour que cette dernière l'aide à mener à bien des activités d'élimination des HCFC au cours des cinq prochaines années en tant qu'agence de soutien à la mise en œuvre (ISA) du secteur des solvants. L'ISA a mis en place une équipe SAO composée d'un chef d'équipe et de deux fonctionnaires ;
- (b) Compte tenu de la baisse du financement, l'ISA a aidé à fournir des conseils aux entreprises du projet dans la préparation et la formulation de plans de reconversion, en fonction de leurs besoins respectifs. Afin de fournir des conseils techniques appropriés, l'équipe de l'ISA a collaboré étroitement avec le BCEE pour identifier et trouver des solutions collaboratives aux problèmes techniques rencontrés ;

¹⁷ Le pays est tenu de remettre un rapport de vérification réalisée sur un échantillon d'au moins 5 pour cent des chaînes de fabrication dont la reconversion a été achevée dans l'année visée par le rapport, étant entendu que la consommation globale de HCFC de l'échantillon aléatoire des chaînes de fabrication représente au moins 10 pour cent de la consommation du secteur éliminée au cours de l'année visée.

¹⁸ UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/43

¹⁹ Le PNUD a établi son rapport de vérification en fonction des quantités réelles éliminées dans les six entreprises ayant reçu un agrément national entre juillet 2021 et juillet 2022 (élimination, au sein de 170 chaînes de production, de 187,25 tm de HCFC); le taux de vérification des trois entreprises choisies (élimination, au sein de 68 chaînes de production, de 96,1 tm de HCFC) représente 40 pour cent des chaînes de fabrication reconverties et 51 pour cent de la consommation éliminée.

- (c) Assisté par l'ISA, le BCEE a guidé le deuxième lot de 25 entreprises pour leur permettre de mieux préparer des plans de mise en œuvre en fonction de leur propre situation et des besoins de production spécifiques. En juin 2022, le BCEE a organisé la mise à disposition d'experts techniques pour aider l'ISA à organiser une réunion visant à examiner et évaluer les plans de mise en œuvre définitifs des 25 entreprises concernées ; et
- (d) Suite à l'avancement de la mise en œuvre des projets de reconversion dans les 23 entreprises, le BCEE, l'ISA et le cabinet comptable Beijing Daxin ont continué à effectuer des vérifications d'efficacité. Au cours de la période 2021-2022, huit vérifications ont été menées. Les quatre entreprises restantes devraient faire l'objet de vérification d'ici fin 2022, dès que les restrictions de voyage le permettront.

Niveau de décaissement

55. En date de septembre 2022, sur les 22 045 909 \$US approuvés, 20 069 469 \$US (83 %) avaient été versés au BCEE et aux bénéficiaires, ainsi qu'indiqué dans le tableau 2. Le solde de 3 675 195 \$US sera décaissé en 2023.

Tableau 2. État de décaissement pour la phase II du plan du secteur des solvants en date de septembre 2022 (\$US)

Description		1re tranche	2e tranche	3e tranche	4e tranche	Total
Fonds approuvés pour le PNUD		* 2 821 937	* 3 777 190	12 946 782	2 500 000	22 045 909
Décaissement du PNUD en faveur du BCEE	Total	2 796 937	3 741 089	12 299 443	1 232 000	20 069 469
	Taux (%)	99	99	95	49	91
Décaissement du BCEE en faveur des bénéficiaires	Total	2 796 937	** 3 742 190	11 079 967	751 620	18 370 714
	Taux (%)	99	99	86	30	83
Solde des fonds		25 000	35 000	1 866 815	1 748 380	3 675 195

* Le PNUD a conservé une somme totale de 60 000 \$US provenant des deux premières tranches afin de payer pour des activités qu'il mettra en œuvre.

** Le décaissement total effectué au titre de la deuxième tranche est de 3 741 089 \$US, plus 1 101 \$US (soit les intérêts accumulés jusqu'en décembre 2016 compensés par le transfert pour la deuxième tranche, conformément à la décision 80/17) pour un total de 3 742 190 \$US.

Plan de mise en œuvre pour la cinquième tranche de la phase II du plan du secteur des solvants

56. Les activités ci-dessous seront mises en œuvre d'ici décembre 2024 :
- (a) *Actions liées aux politiques publiques* : le BCEE continuera à appliquer la gestion des quotas dans le secteur des solvants et collaborera avec les bureaux locaux de l'écologie et de l'environnement (BEE) pour renforcer les systèmes d'enregistrement de la consommation et des ventes de HCFC ; l'interdiction d'utiliser les HCFC dans le sous-secteur des équipements médicaux jetables devrait être promulguée en janvier 2023 et entrer en vigueur en juillet 2023 (activités en cours) ;
- (b) *Activités au niveau des entreprises* : la reconversion en cours des quatre entreprises restantes du premier lot devrait être achevée d'ici décembre 2022 ; des vérifications d'efficacité seront effectuées pour les entreprises qui ont achevé leur reconversion et attendent leur agrément national ; la mise en œuvre du projet continuera d'être initiée pour le deuxième lot des 25 entreprises ; les reconversions devraient être menées à bien d'ici juillet 2023 dans les entreprises du sous-secteur des équipements médicaux jetables, et d'ici décembre 2024 dans les entreprises métallurgiques et électroniques ; les décaissements seront effectués en faveur des entreprises une fois que les étapes stipulées dans les contrats de reconversion auront été atteintes (505 000 \$US) ;
- (c) *Activités d'assistance technique* Le BCEE et l'ISA continueront d'organiser des

vérifications d'efficacité une fois que les projets auront atteint leurs jalons d'achèvement ; de superviser le second lot d'entreprises de solvants et d'apporter un appui technique au secteur ; de mener une étude sur les solutions de remplacement comme le nettoyage à l'air et le nettoyage au laser pour les sous-secteurs des métaux et de l'électronique ; d'organiser des ateliers et des réunions au bénéfice des parties prenantes concernées afin de promouvoir le partage des connaissances et des enseignements tirés ; et d'évaluer les réglementations pertinentes pour soutenir l'élimination dans le secteur (440 000 \$US) ; et

- (d) *Gestion de projet* : les coûts afférant à la gestion de projet comprendront le suivi et la vérification, le rendu de rapports et la coordination, ainsi que la gestion financière et opérationnelle (55,000 \$US).

Mise en œuvre et suivi du projet

57. Le PNUD, en qualité d'agence d'exécution, a rendu un rapport sur les dépenses de l'Unité de gestion de projet pour la phase II du PGEH de la Chine, conformément à la décision 81/46 b). Les dépenses liées à l'Unité de gestion de projet du secteur des solvants, fondées sur ce rapport, sont résumées dans le tableau 3.

Tableau 3. Dépenses cumulées de l'Unité de gestion de projet pour la phase II du plan sectoriel des solvants de 2017 à 2017

Poste	Description	Coût (\$ US)
Coûts spécifiques au secteur	Personnel du projet	192 112
	Déplacements dans le pays	52 133
	Déplacements internationaux	0
	Réunions intérieures	31 214
	Réunions internationales	0
	Services de conseil	34 221
Total partiel des coûts propres au secteur		309 680
Coûts de fonctionnement	Coûts partagés (personnel de soutien, ordinateurs, Internet, impression, fonctionnement et entretien du bureau)	522 238
Décaissement total*		831 918

* Le tableau ne comprend pas les dépenses supplémentaires du gouvernement (p. ex., coûts de fonctionnement, de même qu'en biens et services).

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Consommation de HCFC

58. La consommation de HCFC dans le secteur des solvants a été évaluée à 2 500 tm (275 tonnes PAO) en 2021, ce qui est inférieur à la consommation maximum permise établie dans l'Accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif, comme indiqué dans le tableau 4.

Tableau 4. Consommation de HCFC dans le secteur des solvants

Description		2017	2018	2019	2020	2021
Consommation*	tm	3638,40	3438,00	3539,10	2 800,00	2500,00
	Tonnes PAO	396,96	375,12	385,98	308,00	275,00_
Consommation maximale admissible**	tm	4 172,00	3 624,5	3 624,5	2 944,91	2 944,91
	Tonnes PAO	455,2	395,4	395,4	321,2	321,2
Objectifs d'élimination	tm	s.o.	548,2	s.o.	679,60	s.o.
	Tonnes PAO	s.o.	59,8	s.o.	74,16	s.o.

* * Selon le rapport de mise en œuvre du programme de pays.

** Conformément à l'Accord révisé à la 86^e réunion pour la phase II de 2016-2021.

59. La réduction de la consommation de HCFC a d'abord été obtenue par l'application de quotas de production de HCFC et de ventes sur le plan national, émis pour chaque producteur, ainsi que de quotas de consommation de HCFC pour les fabricants utilisant plus de 100 tm. De plus, la phase I du PGEH pour le secteur des solvants a éliminé 599 tm (65,90 tonnes PAO) de HCFC-141b ; et l'achèvement des reconversions du premier lot d'entreprises dans la phase II ont également contribué à la réduction de la consommation de HCFC-141b. La consommation estimative de 2021, qui représente 10 pour cent de moins que la consommation de 2020, témoigne des progrès accomplis dans la mise en œuvre des projets de reconversion dans le secteur des solvants.

État d'avancement

60. Le Secrétariat a noté que 25 nouvelles entreprises (principalement des PME) avaient signé des contrats de reconversion et a demandé au PNUD de nouvelles mises à jour sur les activités supplémentaires réalisées jusqu'à présent. Le PNUD a indiqué que, ces contrats n'ayant été signés qu'en juillet 2022, les entreprises élaboraient actuellement leurs plans de mise en œuvre et examinaient les exigences d'achat d'équipement associées aux reconversions ; un rapport plus détaillé sera fourni à la 93^e réunion. Le PNUD a réitéré que le financement de ces entreprises serait couvert par la tranche 2021, à l'exception de deux entreprises financées dans le cadre de la tranche actuelle (2022). Le PNUD a également indiqué que le BCEE prévoyait d'identifier un troisième lot d'entreprises, avec un financement à inclure dans cette tranche. Le nombre détaillé d'entreprises à inclure dans le troisième lot sera fourni à la 93^e réunion.

Suivi de la pérennité des reconversions

61. Le Secrétariat a demandé des éclaircissements sur la manière dont les entreprises de solvants qui avaient achevé leur reconversion à la fois au cours de la phase I et de la phase II seraient contrôlées pour veiller à ce qu'elles maintiennent l'élimination réalisée, en plus de l'interdiction à venir de l'utilisation des HCFC dans le sous-secteur des équipements médicaux jetables, qui devrait entrer en vigueur en 2023. Il a été précisé que les BEE locaux effectuaient une surveillance de routine des entreprises reconverties et qu'il leur était interdit d'utiliser des HCFC. En outre, le BCEE, en collaboration avec l'association professionnelle du secteur, organise régulièrement des ateliers et des séminaires techniques pour renforcer la stratégie d'élimination pour le secteur et les exigences réglementaires, et pour sensibiliser les personnels aux technologies de remplacement dans ce secteur.

Mise en œuvre et suivi du projet

62. Le PNUD, en tant qu'agence désignée, a fourni un rapport sur les dépenses de l'UGP conformément aux décisions 81/46(b) et 83/61(b).²⁰ Sur la base de ce rapport, les décaissements du PNUD pour l'UGP dans la phase II du plan sectoriel des solvants sont résumés dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5. Budget de l'Unité de gestion de projet pour 2022-2022, phase II du plan du secteur des solvants en Chine

Poste	Description	Coût (\$ US)		
		2021	Janvier-juin 2022	Total
Coûts spécifiques au secteur	Personnel du projet	66 857	12 700	79 557
	Déplacements dans le pays	8 065	3 446	11 511
	Déplacements internationaux	0	0	
	Réunions dans le pays	11 810	2 064	13 874
	Réunions internationales	0	0	
	Services de conseil	4 363	2 262	6 625
Total partiel des coûts propres au secteur		91 095	20 472	111 567
Coûts de fonctionnement	Coûts partagés (personnel de soutien, ordinateurs, Internet, impression, fonctionnement et entretien des bureaux)	147 881	34 528	182 409
Budget total		238 976	55 000	293 976

Mise en œuvre de la politique genre²¹

63. La mise en œuvre de la phase II du plan sectoriel des solvants continuera de prendre en compte les activités de généralisation de l'approche genre. L'engagement des femmes sera recherché et encouragé à toutes les étapes du projet, y compris la planification, la politique et la prise de décision, la réflexion et le conseil, le suivi et l'évaluation. Des données ventilées par sexe seront recueillies pour les formations et les ateliers. Les activités de renforcement des capacités tiendront compte des approches sexospécifiques au cours des activités d'assistance technique, notamment en soulignant les questions de genre dans les supports de sensibilisation et de formation, en promouvant l'équité entre les sexes le cas échéant et en discutant des questions de genre lors des ateliers thématiques pour partager les expériences et les enseignements tirés en matière de généralisation de la prise en compte de l'égalité des sexes.

Conclusion

64. Le plan du secteur des solvants progresse et présente une mise en œuvre réussie des activités pour un premier lot d'entreprises, dont 19 ont terminé leur reconversion et reçu un agrément national pour l'élimination totale de 106,2 tonnes PAO de HCFC-141b. Trois entreprises sont en attente d'agrément et de vérification au niveau national, et l'une devrait mener à terme sa reconversion d'ici décembre 2022, ce qui entraînera une élimination supplémentaire de 11,7 tonnes PAO de HCFC-141b. L'élimination totale

²⁰ “De demander aux agences bilatérales et d'exécution, lorsqu'elles présentent des demandes de financement des tranches pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC, d'inclure dans le plan de mise en œuvre de la tranche les activités particulières qui seraient mises en œuvre par le Bureau de gestion de projet, et le financement associé; et dans le rapport de mise en œuvre de la tranche précédente, les activités mises en œuvre par l'Unité de gestion de projet et le financement décaissé y associé.”

²¹ Conformément à la décision 84/92 d), la décision 90/48 c) a encouragé les agences bilatérales et d'exécution à continuer de veiller à ce que la politique opérationnelle d'intégration de la dimension de genre soit appliquée à tous les projets, en tenant compte des activités spécifiques présentées dans le tableau 2 du document. UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/37.

relative au premier lot d'entreprises constituera 28 % de l'objectif de réduction des HCFC pour la phase II du plan du secteur des solvants. Des contrats avec le BCEE ont été signés pour un deuxième lot de 25 entreprises montrant une consommation estimée de 372,2 tm (40,9 tonnes PAO) de HCFC-141b. Le taux de décaissement du financement approuvé à ce jour est de 83 pour cent. Compte tenu des progrès accomplis dans la mise en œuvre, le Secrétariat recommande l'approbation de la cinquième tranche du plan du secteur des solvants.

RECOMMANDATION

65. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche de la phase II du plan du secteur des solvants de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de la Chine ; et
- (b) Approuver la cinquième tranche du plan du secteur des solvants de la phase II du PGEH de la Chine et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondant pour 2023-2024, pour la somme de 1 000 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 70 000 \$US pour le PNUD.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

CHINE

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURES DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (phase II), programme d'entretien de l'équipement de réfrigération et facilitation	PNUE (principale), Allemagne et Japon	76 ^e	s.o.

(II) DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année: 2021	10 120,64 (tonnes PAO)
---	-------------	------------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)					Année: 2021	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Réfrigération		Solvants	Consommation totale par secteur
			Fabrication	Entretien		
HCFC-22		1 155,00	3 025,00	2 844,63		7 024,63
HCFC-123			10,80	8,13		18,93
HCFC-124				(0,70)		(0,70)
HCFC-141b		2 505,31			275,00	2 780,31
HCFC-142b		162,50	4,23	130,75		297,48

(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	19 269,00	Point de départ des réductions globales durables :	18 865,44
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	12 161,02	Restante :	6 704,42

(V) PLAN D'ACTIVITÉS APPROUVÉ		2022	2023	2024	Total
PNUE	Élimination de SAO (tonnes PAO)	46,08	51,77	77,66	175,51
	Financement (\$ US)	1 975 325	2 219 467	3 329 200	7,523,99
Allemagne	Élimination de SAO (tonnes PAO)	5,70	0,0	0,0	5,70
	Financement (\$ US)	246 078	0	0	246 078
Japon	Élimination de SAO (tonnes PAO)	0,0	0,0	0,0	0,0
	Financement (\$ US)	0	0	0	0

(VI) DONNÉES DE PROJET			2016	2017	2018	2019*	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)			17 342,1	17 342,1	17 342,1	17 342,1	12 524,9	12 524,9	12 524,9	12 524,9	6 262,4	6 262,4		s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO) **			16 978,9	16 978,9	15 048,1	15 048,1	11 772,0	11 772,0	8 618,0	8 618,0	5 063,5	5 063,5		s.o.
Financement convenu en principe (\$ US)	PNUE	Coûts du projet	3 299 132	2 570 000	0	1 000 000	0	1 160 000	1 780 000	2 000 000	3 000 000	1 200 000	2 517 105	18,526,237
		Coûts d'appui	364 651	284 061	0	120 000	0	127 291	195 325	219 467	329 200	131 680	276 211	2,047,886
	Allemagne	Coûts du projet	300 000	0	0	0	0	600 000	220 000	0	0	0	0	1 120 000
		Coûts d'appui	36 000	0	0	0	0	71 122	26 078	0	0	0	0	133,200
	Japon	Coûts du projet	80 000	80 000	0	0	0	240 000	0	0	0	0	0	400 000
		Coûts d'appui	10 400	10 400	0	0	0	31 200	0	0	0	0	0	52 000
Financement approuvé par le Comité exécutif (\$ US)		Coûts du projet	3 679 132	0	2 650 000	1 000 000	0	2 000 000		0	0	0	0	9 329 132
		Coûts d'appui	411 051	0	294 461	120 000	0	229 613		0	0	0	0	1 055 125
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$ US)		Coûts du projet						2 000 000						2 000 000
		Coûts d'appui						221 403						221 403

* La troisième tranche (2018) a été proposée à la 82^e réunion pour la somme de 3 850 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 431 831 \$US, et reportée pour examen à la 84^e réunion (décisions 82/71 b) et 83/55).

** Consommation totale maximale admissible de substances du groupe I de l'annexe C pour la période 2021-2026, la valeur totale ajustée de la phase II du PGEH pour le secteur et le niveau de financement des tranches de 2020 à 2026 ont été approuvés à la 86^e réunion (décision 86/34).

Recommandation du Secrétariat :	Pour examen individuel
--	------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

66. Au nom du Gouvernement de la Chine, le PNUE, à titre d'agence d'exécution principale désignée, a présenté une demande de financement pour la cinquième tranche de la du plan pour le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de la climatisation ainsi que pour le programme national de facilitation²² lié à la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), d'un montant de 2 221 403 \$US, soit 1 780 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 195 325 \$US pour le PNUE, et 220 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 26 078 \$US pour le Gouvernement de l'Allemagne.²³ La demande comprend un rapport périodique portant sur la mise en œuvre de la quatrième tranche pour le secteur de l'entretien en réfrigération et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2022-2023.

67. Cette soumission est basée sur le plan d'activité révisé pour le secteur de l'entretien en réfrigération pour la période 2021-2026 au montant total de 12 717 105 \$US, plus les coûts d'appui d'agence, tel qu'approuvé par le Comité exécutif à la 86^e réunion. La valeur du financement total ajusté et approuvé en principe est de 20 046 237 \$US pour la phase II du secteur de l'entretien en réfrigération, plus les coûts d'appui d'agence (décision 86/34).

68. La phase II du plan de secteur comprend un volet sur les activités d'élimination dans le secteur et un volet de facilitation pour le renforcement des capacités nationales et locales, le renforcement des communications et du mécanisme de coordination des ministères concernés associés à la mise en œuvre du PGEH, la mise en œuvre continue des politiques et des réglementations sur les substances réglementées, et l'augmentation du suivi et du nombre de rapports sur les importations et les exportations de substances réglementées, afin de réduire les risques de commerce illicite des SAO (substances appauvrissant la couche d'ozone).

69. Les études des politiques publiques, la révision des normes et des codes, la formation et l'accréditation des techniciens et les activités de sensibilisation et de formation comprises dans le plan du secteur de l'entretien en réfrigération, soutiendront l'élimination dans les secteurs des climatiseurs résidentiels et des chauffe-eaux à pompe à chaleur et de la fabrication d'équipements de réfrigération et de climatisation industrielles et commerciales (RIC).

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la quatrième tranche de la phase II du plan du secteur de l'entretien en réfrigération

70. Les activités suivantes ont été mises en œuvre en date de septembre 2022 :

- (a) L'accord de coopération de projet (APC) pour la quatrième tranche d'un montant de 1 400 000 \$ US, couvrant les tranches de financement du PNUE et du Gouvernement du Japon, a été signé en avril 2022 entre le PNUE et le Bureau de coopération environnementale étrangère (BCEE) ; la première tranche a été versée du PNUE au BCEE au titre de cet APC en mai 2022 ;
- (b) Deux codes ont été mis au point et publiés : pour l'entretien et la maintenance des pompes à chaleur, mettant l'accent sur les émissions de frigorigènes, et les normes et spécifications techniques applicables aux outils et équipements utilisés dans la formation des techniciens d'entretien. Un projet de code contenant des directives opérationnelles applicables à la détection des fuites de frigorigènes et pour la collecte et l'enregistrement des données à l'occasion des opérations d'entretien et de maintenance des équipements de réfrigération a été élaboré et fait actuellement l'objet d'une relecture technique ;

²² Le nom complet du secteur de l'entretien de la réfrigération et de la climatisation et du programme national d'habilitation est abrégé en « secteur de l'entretien de la réfrigération » dans le présent document.

²³ Conformément à la lettre adressée au PNUE par le Ministère chinois de l'écologie et de l'environnement en date du 13 septembre 2022

- (c) Les rapports d'enquête ont été menés à bien pour les deux études sur la gestion de la récupération-réutilisation et destruction des SAO; les rapports concernant la réglementation sont en cours de rédaction. L'étude portant sur le renforcement de la gestion des dossiers relatifs aux SAO dans le secteur de l'entretien en réfrigération a également été menée à bien ;
- (d) Trois études ont été réalisées sur la surveillance des concentrations de SAO dans l'atmosphère ; sur l'élaboration de normes d'échantillonnage et d'analyse pour tester les SAO dans les produits industriels ; et sur le renforcement de la gestion des SAO dans le système d'évaluation de l'impact sur l'environnement et de permis de rejet de substances polluantes ;
- (e) Le Bureau de gestion des importations et des exportations de SAO a continué d'examiner les demandes soumises par les entreprises, a octroyé des permis et des licences, a assuré le bon fonctionnement du système d'approbation en ligne de la gestion des importations et des exportations de SAO et a élaboré une proposition visant à mener une enquête nationale sur leur contrebande et l'efficacité de l'application de la loi dans la perspective de l'élaboration d'un système de collecte de données sur les SAO afin de renforcer le profilage des risques dans le commerce de ces substances ;
- (f) Une formation sur la gestion de l'élimination des SAO a été dispensée à 350 participants des ministères des entreprises concernés ; 500 participants ont été formés à l'importation et à l'exportation de SAO pour les entreprises. Des projets de renforcement des capacités ont été mis en œuvre pour huit bureaux des douanes et de lutte contre la contrebande, notamment une formation en présentiel pour 437 agents des douanes et des ateliers dans 55 entreprises concernées ;
- (g) En juin 2022, 6 113 formateurs et techniciens, dont 754 femmes, ont été formés aux bonnes pratiques d'entretien en réfrigération à travers 10 centres de formation ; plus de 20 000 techniciens ont été formés entre 2019 et 2022 dans le cadre du programme national d'après-vente des quatre fabricants ; l'Association chinoise du froid a organisé quatre sessions de formation pour le secteur de la chaîne du froid auxquelles ont participé 122 formateurs et techniciens, dont trois femmes ;
- (h) L'appel d'offres pour le projet de démonstration des applications de systèmes au CO₂ transcritique dans le secteur des supermarchés a été lancé et le contrat sera attribué d'ici la fin 2022. Le projet vise à étudier la réduction de la consommation de HCFC dans le secteur des supermarchés et à promouvoir de bonnes pratiques d'entretien et de maintenance, y compris le recyclage et la récupération des frigorigènes, la formation et les activités de sensibilisation ;
- (i) Dans le cadre de la composante ville pilote visant à renforcer les capacités locales et à créer des cadres politiques pour soutenir l'élimination des HCFC, des accords ont été signés avec deux villes supplémentaires, Tianjin et Hangzhou dans la province du Zhejiang ; le plan de travail de chaque ville est en cours d'élaboration et la mise en œuvre devrait être lancée en novembre 2022. Les activités se poursuivent dans les autres villes pilotes (Shandong, Henan et Shenzhen), parmi lesquelles on peut citer des enquêtes portant sur l'industrie locale, des projets pilotes de recyclage des SAO, la promotion de systèmes de certification pour les techniciens en entretien et la sensibilisation aux technologies de remplacement. Les trois villes devraient mener à bien leurs activités d'ici fin 2022 et un rapport final contenant des recommandations relatives aux politiques publiques sera soumis au BCEE et au ministère de l'Écologie et de l'Environnement ;

- (j) Une réunion de coordination portant sur la mise en œuvre du PGEH s'est tenue avec environ 50 participants d'agences et d'organisations de mise en œuvre bilatérales et multilatérales ; et
- (k) Un atelier international sur l'utilisation du HCFC-22 dans le secteur de l'entretien en réfrigération et en climatisation et une réunion réunissant plus de 100 parties prenantes ont été organisés pour présenter le plan d'élimination ; les cahiers des charges des activités de sensibilisation promouvant les technologies de remplacement ont été mis au point en septembre 2022 ; l'exposition itinérante et la table ronde Ozone2Climate Technologies ont accueilli plus de 1 000 participants ; et d'autres activités d'information et de sensibilisation ont été mises en œuvre, notamment la célébration de la Journée internationale de l'ozone, le lancement d'un concours artistique national Ozone2Climate, l'impression de brochures et des vidéos.

Niveau de décaissement

71. En date de septembre 2022, sur les 9 329 132 \$US approuvés, 6 251 320 \$US (67 %) avaient été versés au BCEE et aux bénéficiaires, ainsi qu'indiqué dans le tableau 1. Le solde de 3 077 812 \$US sera décaissé en 2023.

Tableau 1. État des décaissements pour la phase II du plan du secteur de l'entretien en réfrigération (\$ US)

Description		1re tranche	2e tranche	3e tranche	4e tranche	Total
Fonds approuvés	PNUE	3 299 132	2 570 000	1 000 000	1 160 000	8 029 132
	Japon	80 000	80 000	0	240 000	400 000
	Allemagne	300 000	0	0	600 000	900 000
	Total	3 679 132	2 650 000	1 000 000	2 000 000	9 329 132
Décaissement des agences d'exécution en faveur du BCEE	PNUE	3 279 276	* 2 640 000	925 000	*700 000	7 619 276
	Japon	75 000		0		
	Allemagne	300 000	0	0	51 000	351 000
	Total	3 654 276	2 640 000	925 000	751 000	7 970 276
	Taux (%)	99	100	93	38	85
Décaissement du BCEE en faveur des bénéficiaires	Total	3 331 405	2 020 029	484 051	415 835	6 251 320
	Taux (%)	91	76	48	21	67
Solde des fonds		347 727	629 971	515 949	1 584 165	3 077 812

* Comprenant à la fois les composantes de financement du PNUE et du Japon.

Plan de mise en œuvre de la cinquième tranche du plan du secteur de l'entretien en réfrigération de la phase II du PGEH

72. Les activités suivantes seront mises en œuvre en 2023 :

- (a) Élaboration de cinq codes et normes, y compris des directives techniques applicables à l'entretien et à la maintenance des systèmes de stockage frigorifique, des refroidisseurs d'eau, des climatiseurs multi-split et des équipements de réfrigération et de climatisation pour les applications industrielles et commerciales ; et pour les équipements contenant des frigorigènes inflammables (PNUE) (150 000 \$US) ;
- (b) Organisation de quatre ateliers de formation/réunions de réseautage sur la bonne application des lois concernant les SAO aux niveaux provincial et municipal entre les bureaux locaux de l'écologie et de l'environnement (BEE) et les responsables de la gestion et de l'application des lois concernant les SAO (150 000 \$US) ; le renforcement

des capacités locales sur le respect du Protocole de Montréal pour neuf BEE ; une réunion de coordination sur la mise en œuvre du PGEH pour les parties prenantes concernées ; une tournée de formation à l'étranger portant sur la mise en œuvre du Protocole de Montréal dans d'autres pays pour les responsables de la gestion des SAO et les forces de l'ordre avec les BEE ; un projet d'étude sur les politiques commerciales nationales et le contrôle des SAO, les besoins de mise en œuvre, les orientations sur les technologies de remplacement et l'élaboration des politiques publiques (PNUE) (410 000 \$US) ;

- (c) Organisation d'ateliers de formation pour 150 agents des douanes et des forces de l'ordre et 260 participants des départements commerciaux et des entreprises sur les exigences de contrôle du Protocole de Montréal, les politiques d'importation et d'exportation, la lutte contre le commerce illégal des SAO et l'octroi de licences ; sensibilisation sur les contrôles à l'import-export de SAO ; recherches sur la relation entre les politiques commerciales nationales et le contrôle des SAO (PNUE) (209 000 \$US) ;
- (d) Création d'un centre de coopération des forces de l'ordre pour lutter contre le commerce illégal des SAO ; renforcement de l'application de la loi et renforcement des capacités des douanes chinoises à lutter contre la contrebande ; élaboration de directives pour les enquêtes et le traitement des cas de commerce illégal de SAO ; certification du système d'approbation de la gestion en ligne des importations et des exportations de SAO (PNUE) (241 000 \$US) ;
- (e) Lancement de projets dans les villes pilotes de Tianjin et Hangzhou (province du Zhejiang), y compris une enquête sur le secteur de l'entretien ; renforcement du système d'archivage et de gestion des données ; promotion des bonnes pratiques par la formation et la sensibilisation ; et démonstration de la gestion, du recyclage et de la réutilisation des frigorigènes (PNUE) (140 000 \$US) ;
- (f) Formation de 400 techniciens d'ateliers d'entretien appartenant à des fabricants axés sur les petites et moyennes entreprises du secteur de la RIC ; sélection d'un centre national de formation pour organiser la formation des formateurs des écoles professionnelles et de l'industrie ; la formation de 400 formateurs et techniciens sur les bonnes pratiques d'entretien et une formation virtuelle internationale sur les frigorigènes inflammables au profit des techniciens (PNUE) (203 700 \$US) ;
- (g) Sélection de fabricants pour fournir une formation à 1 000 techniciens sur l'entretien des équipements à base de R-290 pour soutenir l'utilisation de technologies alternatives en réfrigération (Gouvernement allemand) (151 300 \$US) ;
- (h) Ateliers de sensibilisation et de formation pour promouvoir les bonnes pratiques et les technologies alternatives dans le secteur des supermarchés (Gouvernement allemand) (50 000 \$US) ;
- (i) Sensibilisation, notamment en organisant des activités à l'occasion de la Journée internationale de l'ozone ; conception, production et diffusion de supports de sensibilisation ; maintenance et mises à jour du site Internet « OzonAction in China » ; et organisation de l'exposition itinérante et des tables rondes Ozone2Climate (PNUE) (275 000 \$US) ; et
- (j) Gestion et suivi du projet, comprenant les frais liés au personnel (107 535 \$US), les frais de voyage (27 445 \$US) et les réunions et consultations (35 020 \$US), dont 18 700 \$US pour le Gouvernement allemand et 151 300 \$US pour le PNUE (170 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

CONSOMMATION DE HCFC

73. La consommation de HCFC dans le secteur de l'entretien a été de 54 106,80 tonnes métriques (tm) (2 982,81 tonnes PAO) en 2021, comme indiqué dans le tableau 2.²⁴

Tableau 2. Consommation de HCFC dans le secteur de l'entretien en Chine (données relatives au programme de pays, 2017-2021)

HCFC	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne*
tm						
HCFC-22	51 482,65	59 821,81	58 005,55	53 450,32	51 720,55	64 466,58
HCFC-123	347,29	437,57	404,58	358,18	406,30	113,75
HCFC-124	(5,71)	(5,32)	37,71	(23,20)	(31,65)	139,56
HCFC-142b	662,43	276,97	909,55	584,36	2011,60	5 338,58
Total (tm)	52 486,66	60 531,03	59 357,39	54 369,66	54 106,80	70 058,47
Tonnes PAO						
HCFC-22	2 831,55	3 290,20	3 190,31	2 939,77	2 844,63	3 545,68
HCFC-123	6,95	8,75	8,09	7,16	8,13	2,30
HCFC-124	(0,13)	(0,12)	0,75	(0,51)	(0,70)	3,05
HCFC-142b	43,06	18,00	59,12	37,98	130,75	347,03
Total (tonnes PAO)	2 881,42	3 316,83	3 258,27	2 984,40	2 982,81	3 898,06

* Consommation moyenne en 2009 et 2010.

74. Le Gouvernement chinois continue d'appliquer un système strict de gestion des permis et des quotas encadrant la production et la consommation de HCFC et s'engage à atteindre l'objectif d'élimination pour la phase II du secteur de l'entretien de la réfrigération tout en soutenant l'élimination concomitante dans les secteurs de fabrication de climatisation et réfrigération aussi bien résidentielle que commerciale, car on s'attend à ce que la consommation de HCFC-22 à des fins d'entretien continue à décliner avec la poursuite de la mise en œuvre des activités dans ces secteurs. Le Gouvernement chinois a aussi indiqué que la pandémie n'avait pas eu de conséquences sur la consommation de HCFC-22 dans le secteur de l'entretien des en réfrigération et climatisation.

75. La formation continue des techniciens a amélioré leurs connaissances techniques et leurs compétences en matière d'installation et d'entretien, ce qui a entraîné une baisse des taux de défaillance des équipements, des fuites et de la recharge de frigorigènes et un taux plus élevé de récupération et de réutilisation des frigorigènes, et par conséquent une diminution de la consommation de HCFC-22 dans le secteur. Quant à la consommation de HCFC-142b, elle a augmenté, passant de 584,36 tm (37,98 tonnes PAO) en 2020 à 2 011,60 tm (130,75 tonnes PAO) en 2021, ce qui est dû au stockage et à son utilisation dans le secteur de l'entretien en climatisation pour refroidir la salle d'opération pour grues à tour.

76. La formation des techniciens par le biais du programme après-vente des fabricants favorise efficacement les bonnes pratiques d'installation et d'entretien grâce au recours au R-290 dans le secteur de la réfrigération et climatisation résidentielles et à d'autres technologies de remplacement dans le secteur de la RIC, soutenant la reconversion de ces secteurs vers des produits exempts de HCFC.

État d'avancement

77. Le Secrétariat a demandé une mise à jour sur le projet de démonstration pour un bénéficiaire dans le secteur de la chaîne du froid, l'objectif étant de collecter des données sur la consommation de HCFC et

²⁴ L'Accord passé entre le Gouvernement chinois et le Comité exécutif n'indique aucune consommation maximum permise de HCFC pour le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération.

de promouvoir de bonnes pratiques d'entretien, y compris la récupération et le recyclage des frigorigènes. Le PNUE a confirmé qu'un système de démonstration fonctionnant au CO₂ transcritique avait été installé avec succès dans le supermarché de Chaoshifa, et que les données pertinentes seraient collectées et analysées pour comparer les volumes de charge et les taux de fuite annuels. On estime que le projet pourrait entraîner des réductions d'émissions de carbone de 526 tonnes d'équivalent CO₂ sur la durée de vie prévue de l'équipement (15 ans). Comme le système n'a été installé qu'en 2020, aucune donnée relative à l'entretien et à la maintenance n'avait encore été collectée ; une fois ces informations disponibles, elles seront utilisées pour développer une étude de cas à diffuser dans le secteur des supermarchés.

78. Le Secrétariat a en outre demandé une mise à jour sur l'état des activités mises en œuvre dans le cadre de la composante du Gouvernement allemand, notamment les activités de formation dans le sous-secteur des supermarchés et la formation après-vente à l'utilisation de la technologie R-290 dans le secteur de la RIC. Le PNUE a précisé que des ajustements avaient été apportés aux résultats cibles des activités de formation du secteur des supermarchés, reflétant les modifications apportées au plan de travail en raison des niveaux de financement révisés. En ce qui concerne la formation après-vente par les fabricants sur l'utilisation du R-290 dans l'entretien, le contrat avec un partenaire local est toujours en cours d'élaboration par le service des achats. Les activités accéléreront après la signature du contrat.

Mise en œuvre de la politique genre²⁵

79. Les politiques d'intégration du genre et l'équité entre les sexes seront prises en compte à toutes les phases du projet, y compris la planification, la prise de décision, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet. La participation des femmes sera encouragée lors des événements et dans les activités de formation et de sensibilisation ; des formatrices seront recherchées et encouragées pour les formations. Des données ventilées par sexe seront collectées à partir des activités. L'équité entre les sexes sera prise en compte dans les documents de sensibilisation et de communication.

Mise en œuvre et suivi du projet

80. Conformément à la décision 81/46(b), le PNUE, en tant qu'agence d'exécution principale pour le secteur de l'entretien en réfrigération de la phase II du PGEH, a fourni un rapport cumulatif sur les dépenses de l'unité de gestion de projet (UGP), comme résumé dans le tableau 3.

Tableau 3. Dépenses cumulées de l'UGP dans le plan du secteur de l'entretien en réfrigération de la phase II du PGEH

Poste	Description	Coût (\$ US)
Coûts propres au secteur	Personnel du projet	192 112
	Déplacements dans le pays	49 031
	Déplacements internationaux	0
	Réunions dans le pays	30 034
	Réunions internationales	0
	Services de conseil	32 530
Total partiel des coûts propres au secteur		303 707
Coûts de fonctionnement	Coûts partagés (personnel de soutien, ordinateurs, Internet, impression, fonctionnement et entretien du bureau)	497 940
Décaissement total (2017-2021)		801 647

²⁵ Conformément à la décision 84/92 d), la décision 90/48 c) a encouragé les agences bilatérales et d'exécution à continuer de veiller à ce que la politique opérationnelle d'intégration de la dimension de genre soit appliquée à tous les projets, en tenant compte des activités spécifiques présentées dans le tableau 2 du document. UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/37.

81. Le PNUE a confirmé qu'il n'y avait aucun chevauchement du financement accordé pour l'assistance technique et pour les activités de sensibilisation et de formation mises en œuvre dans le cadre du plan du secteur de l'entretien en réfrigération.

Conclusion

82. Le Gouvernement chinois continue de respecter le Protocole de Montréal et son accord avec le Comité exécutif en ce qui concerne le secteur de l'entretien en réfrigération. Les activités progressent bien et le taux de décaissement global est de 67% ; la consommation de 2 982,81 tonnes PAO de HCFC dans le secteur de l'entretien en réfrigération en 2021 confirme que le Gouvernement a tenu son engagement de réduire la consommation de HCFC pour le secteur de l'entretien en réfrigération de 734 tonnes PAO en 2020 (c'est-à-dire de passer d'une consommation de 3 734 tonnes PAO en 2015 à l'objectif de consommation 2020 pour le secteur de l'entretien en réfrigération de 3 000 tonnes PAO) ; ce niveau de consommation est resté stable en 2021. La réduction obtenue jusqu'à présent s'inscrit dans la durée grâce à l'application du système de gestion des quotas pour la production et la consommation de HCFC, et grâce aux programmes de formation et aux activités d'assistance technique dans le secteur de l'entretien de la réfrigération en cours de mise en œuvre.

RECOMMANDATION

83. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du plan du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation et du programme de facilitation de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Chine ; et
- (b) Approuver la cinquième tranche du plan du secteur de l'entretien en réfrigération et climatisation et le programme de facilitation de la phase II du PGEH pour la Chine ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche correspondant pour 2022-2023, pour la somme de 2 221 403 \$US, soit 1 780 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 195 325 \$US pour le PNUE et 220,000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 26 078 \$US pour le Gouvernement de l'Allemagne.

Annexe I

DONNÉES GÉNÉRALES DE LA PHASE II DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC EN CHINE (DE LA 76^e À LA 83^e RÉUNION)

76^e réunion

1. À sa 76^e réunion, le Comité exécutif a approuvé en principe :
 - (a) Le plan du secteur des solvants pour la période 2016 à 2026 en vue de l'élimination totale de tous les HCFC de ce secteur, au montant de 44,8 millions de \$US, plus des coûts d'appui d'agence; et
 - (b) La composante relative au secteur de l'entretien en réfrigération et le programme habilitant pour la période 2016 à 2020, afin de réduire la consommation de HCFC de 734,0 tonnes PAO dans ce secteur, pour un montant de 20,29 millions de \$US, plus des coûts d'appui d'agence.

77^e réunion

2. À sa 77^e réunion, le Comité exécutif a approuvé en principe la phase II du programme de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de la Chine de 2016 à 2026 pour un montant de 500 100 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence, afin de réduire la consommation de HCFC de 37,6 pour cent de la valeur de référence d'ici 2020. La phase II comprenait les plans sectoriels suivants :

- (a) le plan du secteur de la réfrigération et de la climatisation industrielles et commerciales (RIC), visant à réduire la consommation de HCFC du secteur de 33 pour cent avant 2020;
- (b) Le plan du secteur de la fabrication de climatiseurs résidentiels et de chauffe-eau à pompe à chaleur visant à réduire la consommation de HCFC du secteur de 45 pour cent avant 2020;
- (c) Le plan du secteur des mousses de polyuréthane (PU) rigides et plan du secteur des mousses de polystyrène extrudées visant à réaliser l'élimination totale des HCFC dans ces secteurs d'ici 2026; et
- (d) Le plan du secteur de l'entretien en réfrigération et climatisation et le programme habilitant national approuvé à la 76^e réunion, intégrés à la phase II du PGEH.

79^e réunion

3. À sa 79^e réunion, le Comité exécutif a approuvé l'accord passé entre le Gouvernement de la Chine et le Comité exécutif pour la mise en œuvre de la phase II du PGEH de la Chine, et fixé à 6,5 pour cent les coûts d'appui d'agence du PNUD, de l'ONUDI, et de la Banque mondiale, en étant entendu que les coûts d'appui d'agence pourraient être réexaminés à la 81^e réunion ; il a maintenu les coûts d'appui d'agence pour les agences bilatérales et le PNUE dans le cadre du régime des coûts administratifs en vigueur.

80^e et 81^e réunions

4. À ses 80^e et 81^e réunions, le Comité exécutif a approuvé les deuxièmes tranches de tous les plans sectoriels, à l'exception du plan du secteur des mousses de polyuréthane.

82^e réunion

5. À la 82^e réunion, au nom du Gouvernement de la Chine, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI, la Banque mondiale et les gouvernements de l'Allemagne et du Japon ont présenté des demandes aboutissant à un total de 29 199 492 \$US²⁶ pour la deuxième tranche du plan du secteur des mousses PU (10 600 000 \$US); et les troisièmes tranches des plans sectoriels de la phase II du PGEH pour les secteurs des mousses de polystyrène extrudé (8 000 000 \$US), de la RIC (12 000 000 \$US), des solvants (5 549 492 \$US) et de l'entretien en réfrigération et en climatisation (3 850 000 \$US). La présentation comprenait aussi une vérification indépendante de la production et de la consommation de HCFC en 2017 (présentée par la Banque mondiale) ; des rapports annuels de mise en œuvre couvrant les activités entreprises jusqu'à maintenant, et des plans annuels de mise en œuvre des activités à effectuer en 2018-2019.

6. Après avoir examiné les documents associés aux demandes de troisième tranche pour les plans sectoriels des mousses de polystyrène extrudé, de la RIC, des solvants et de l'entretien en réfrigération, le Secrétariat est parvenu à la conclusion que tous ces éléments pouvaient garantir leur présentation pour examen à la 82^e réunion. Toutefois, cela n'était pas le cas de la deuxième tranche du plan du secteur des mousses de polyuréthane, parce qu'aucun décaissement de la première tranche n'avait eu lieu au moment de la présentation.

7. Lors de la discussion des demandes de la tranche, plusieurs membres du Comité se sont dits très préoccupés en ce qui a trait à l'approbation d'un financement supplémentaire à cette réunion, étant donné les émissions inexplicables de trichlorofluorométhane (CFC-11) en Asie de l'Est. En accord avec la décision XXX/3, un complément d'information a été demandé sur la cause de ces émissions inexplicables ; il a été proposé que les demandes de financement soumises soient reportées jusqu'à une réunion ultérieure, lorsque l'on disposera de plus d'information. À l'époque, le Bureau de coopération environnementale étrangère (BCEE) détenait encore plus de 100 millions de \$US qui n'avaient pas encore été versés aux entreprises bénéficiaires ; ainsi, il a été considéré que le report des demandes de financement ne devrait pas avoir d'effet significatif. Il était important de montrer à la communauté internationale que le Fonds multilatéral prenait au sérieux les émissions illicites de CFC-11, sans toutefois porter préjudice des activités futures entreprises par le Gouvernement chinois en reportant des financements.

8. D'autres membres ont indiqué qu'il fallait prendre des précautions, et que toute décision de reporter le financement demandé ne devrait pas remettre en cause l'objectif de réduction de la Chine pour 2020. Des explications ont été demandées pour savoir si tous les fonds avaient déjà été transférés au Gouvernement chinois ou si une partie de ces fonds étaient encore en mains des agences d'exécution, et quel en serait l'effet sur elles si la demande de financement était remise à plus tard. Les enquêtes en cours sur la cause des émissions de CFC-11 mènent le Comité exécutif à la prudence au moment de parvenir à ses conclusions. Il faudra peut-être des années pour rassembler les informations pertinentes. Il était donc important de savoir exactement ce qu'on cherche et pour quand.

9. Après les délibérations du groupe de contact sur ces questions, le Comité a décidé (décision 82/71) :

- (a) De demander au Gouvernement chinois, par le truchement de l'agence d'exécution pertinente, de présenter, à la 83^e réunion :
 - (i) un examen des systèmes existants de suivi, de présentation de rapports, de

²⁶ La demande relative à la troisième tranche du plan du secteur des climatiseurs individuels (18 000 000 \$US) n'a pas été présentée parce que le niveau de décaissement des fonds approuvés pour la deuxième tranche n'avait pas atteint 20 pour cent.

vérification et d'exécution, conformément à ses accords avec le Comité exécutif sur le plan de gestion de l'élimination des HCFC au pays (PGEH) et le plan de gestion de l'élimination des HCFC dans la production, y compris les données sur la structure organisationnelle et la capacité aux niveaux national et local qui démontraient de quelle façon était assurée la viabilité à long terme de l'élimination des HCFC dans les secteurs de la consommation et de la production et les efforts visant à traiter le commerce illicite de ces substances; et

- (ii) un rapport périodique sur les activités entreprises afin de renforcer la réglementation des SAO en Chine et sa mise en œuvre subséquente ;
- (b) D'examiner les demandes de financement relatives aux tranches subséquentes de la phase II du PGEH à sa 83^e réunion.

83^e réunion

10. En réponse à la décision 82/71, le PNUD a présenté, au nom du Gouvernement de la Chine, le rapport portant sur les systèmes existants de suivi, de présentation de rapport, de vérification et d'exécution, et le rapport périodique sur les mesures prises afin de renforcer la législation en matière de SAO.²⁷ En outre, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI, la Banque mondiale et les gouvernements de l'Allemagne et du Japon ont présenté de nouveau les demandes pour les troisièmes tranches des plans des secteurs des mousses XPS, de la RIC, des solvants et de l'entretien et pour la deuxième tranche du plan du secteur des mousses PU associé à la phase II du PGEH de la Chine.

11. Après examen de la nouvelle présentation des plans sectoriels et des documents y relatifs, le Secrétariat a conclu qu'ils pouvaient tous être présentés pour évaluation à la 83^e réunion, à l'exception de la demande relative à la deuxième tranche du plan du secteur des mousses PU, qui ne remplissait pas les exigences de décaissement indiquées. Par conséquent, la demande relative à cette deuxième tranche n'a pas été présentée.

12. Lors de la discussion des demandes de tranches, un membre du Comité exécutif a indiqué qu'à la lumière de la question de l'accroissement substantiel des émissions de CFC-11 en Chine, sa délégation s'interrogeait quant à la durabilité des réductions de SAO réalisées à l'aide du financement du Fonds, et elle ne saurait, pour le moment, soutenir le financement du projet de la Chine. Elle a de plus souligné qu'il faudrait envisager une restitution pour le tort à l'environnement causé par les émissions imprévues. Un autre représentant a soutenu cette position et indiqué que, jusqu'à ce que cette question ait été tirée au clair, son pays ne pouvait approuver de nouvelles tranches pour le PGEH, parce que cet appui minerait la crédibilité du Protocole de Montréal.

13. À l'issue de la discussion, le Comité exécutif a reporté à la 84^e réunion l'examen de la révision de l'accord sur la phase II du PGEH de la Chine et les demandes relatives à la troisième tranche des plans sectoriels des mousses de polystyrène extrudé, de la RIC, de l'entretien en réfrigération et des solvants dans le cadre de la phase II du PGEH (décision 83/55).

²⁷ UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/11/Add.1

Annexe II

**RAPPORT FINANCIER DE L'UNITÉ DE GESTION DE PROJET
EN LIEN AVEC LES PLANS SECTORIELS DES PHASES I ET II
DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC
ET DE L'ÉLIMINATION PROGRESSIVE DES HCFC DE LA PRODUCTION EN CHINE**

Phase I : dépenses cumulées de l'Unité de gestion de projet (UGP) au 31 décembre 2021 (\$US)

Poste	Secteurs *						
	Production	Climatisation résidentielle	Mousses PU	Mousses XPS	RIC	Solvants	Entretien
Coûts sectoriels	11 324 644						
Personnel du projet	1 768 942	1 770 161	1 590 980	1 199 717	1 737 143	235 859	260 452
Déplacements dans le pays	199 305	193 788	209 875	161 437	212 939	13 589	25 789
Déplacements internationaux	24 000	20 000	18 653	16 000	20 000	4 000	4 309
Réunions dans le pays **	176 004	153 157	170 391	130 008	172 076	12 000	20 382
Réunions internationales	0	0	0	0	0	0	0
Services de conseil ***	159 479	149 625	167 581	128 880	166 670	10 874	20 579
Sous-total des coûts sectoriels	2 327 730	2 286 731	2 157 480	1 636 042	2 308 828	276 322	331 511
Coûts partagés	12 568 015						
Personnel de soutien ****	6 659 931						
Ordinateurs, accès Internet, téléphone, impression, etc.	1 600 418						
Service d'exploitation et de maintenance des bureaux, utilitaires	4 307 666						
Total	4 889 411	4 620 495	4 749 869	3 622 688	4 913 058	450 982	646 156

Remarque : Le total des dépenses cumulées de l'UGP dans la mise en œuvre de la phase I du PGEH en 2011-2021 était de 23 892 659 \$US, dont 18 948 018 \$US provenant des plans sectoriels du PGEH et 4 944 641 \$US provenant d'autres projets individuels ou du budget propre du BCEE. Les dépenses de renforcement institutionnel et de cofinancement par le Gouvernement chinois (environ 4,01 millions de \$US en 2011-2021) ne sont pas incluses.

* PU = polyuréthane ; XPS = polystyrène extrudé ; Climatisation résidentielle = fabrication de climatiseurs individuels et de chauffe-eaux à pompe à chaleur ; RIC = réfrigération et climatisation industrielles et commerciales.

** Coûts du site, location d'équipements et autres.

*** Institutions de conseil et experts recrutés pour l'évaluation des projets, les vérifications financières et techniques, l'examen technique, les évaluations des offres, l'assistance technique, etc. ; personnel contractuel embauché pour aider en cas de charge de travail élevée ou d'événements particuliers, tels que des réunions, des expositions et des ateliers, ainsi que les coûts de traduction.

**** Coûts associés au personnel d'appui réparti dans la division financière, la gestion des contrats, les affaires générales et d'autres divisions pertinentes.

Phase II – Dépenses cumulées de l'UGP (\$US) au 31 décembre 2021

Poste	Secteurs*						
	Production	Climatisation résidentielle	Mousses PU	Mousses XPS	RIC	Solvants	Entretien
Coûts sectoriels	7 543 609						
Personnel du projet	1 448 396	1 120 295	1 181 458	890 770	1 162 750	192 112	192 112
Déplacements dans le pays	114 589	56 766	72 585	111 135	128 682	52 133	49 031
Déplacements internationaux	13 305	0	0	3 821	4 000	0	0
Réunions dans le pays**	68 424	36 085	46 935	68 495	79 310	31 214	30 034
Réunions internationales	0	0	0	0	0	0	0
Services de conseil***	75 129	38 324	49 406	73 942	85 620	34 221	32 530
Sous-total des coûts sectoriels	1 719 843	1 251 470	1 350 384	1 148 163	1 460 362	309 680	303 707
Coûts partagés	5 962 015						
Personnel d'appui****	3 713 505						
Ordinateurs, accès Internet, téléphone, impression, etc.	664 222						
Service d'exploitation et de maintenance des bureaux, utilitaires	1 584 288						
Total	2 865 900	1 841 033	2 112 174	2 280 947	2 772 005	831 918	801 647

Remarque : Les dépenses totales cumulées de l'UGP dans la mise en œuvre de la phase II du PGEH en 2017-2021 étaient de 13 505 624 \$US, soit 6 819 620 \$US provenant des plans sectoriels du PGEH et 6 686 004 \$US temporairement couverts par le budget du BCEE, à rembourser par les agences d'exécution à partir des coûts de l'UGP pour les tranches à venir. Les dépenses de renforcement institutionnel et de cofinancement par le Gouvernement chinois ne sont pas incluses.

* PU = polyuréthane ; XPS = polystyrène extrudé ; Climatisation résidentielle = fabrication de climatiseurs individuels et de chauffe-eau à pompe à chaleur ; RIC = réfrigération et climatisation industrielles et commerciales.

**Coûts du site, location d'équipements et autres.

*** Institutions de conseil et experts recrutés pour l'évaluation des projets, les vérifications financières et techniques, l'examen technique, les évaluations des offres, l'assistance technique, etc. ; personnel contractuel embauché pour aider en cas de charge de travail élevée ou d'événements particuliers, tels que des réunions, des expositions et des ateliers, ainsi que les coûts de traduction.

**** Coûts associés au personnel d'appui réparti dans la division financière, la gestion des contrats, les affaires générales et d'autres divisions pertinentes.